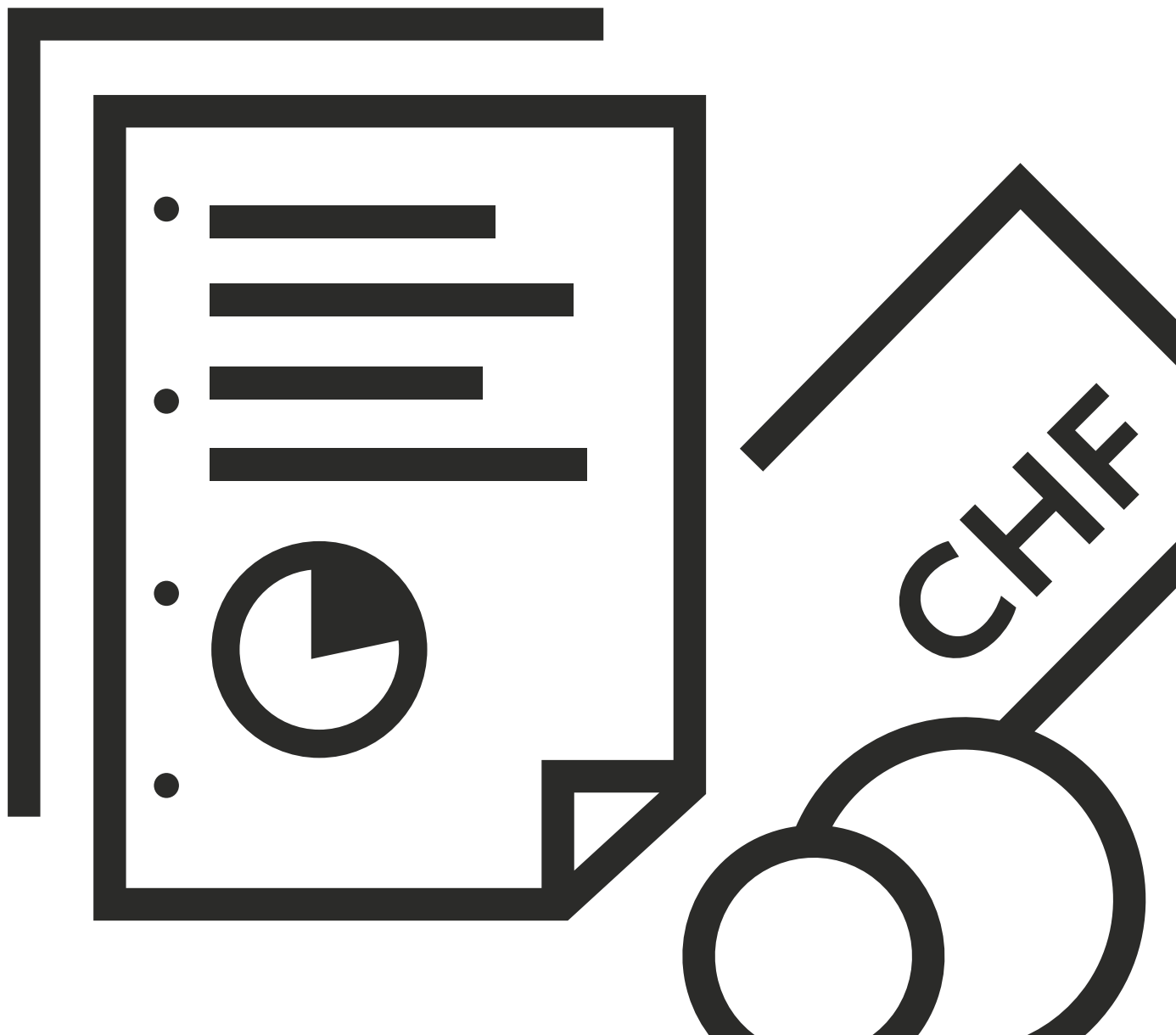


# rapport financier 2022



**Comptes consolidés**

- 133 Bilan consolidé
- 134 Compte de résultat consolidé
- 135 Tableau des flux de trésorerie consolidé
- 136 État des capitaux propres consolidé

**Annexe des comptes consolidés**

- 137 Raison sociale, forme juridique et siège
- 137 Principes d'établissement des comptes consolidés
- 147 Commentaires relatifs à la gestion des risques
- 157 Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur
- 158 Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit
- 159 Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)
- 160 Événements significatifs survenus après la date du bilan
- 160 Organe de révision
- 160 Autres données requises par la loi
- 161 Informations relatives au bilan
- 175 Informations se rapportant au hors-bilan
- 176 Informations sur le compte de résultat

**Rapport de l'organe de révision**

- 179 Rapport de l'organe de révision du groupe

**Publication des fonds propres et des liquidités**

- 185 Publication des fonds propres et des liquidités

**Comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA**

- 186 Bilan
- 187 Compte de résultat
- 188 Annexe aux comptes annuels
- 194 Proposition de répartition du bénéfice

**Rapport de l'organe de révision**

- 196 Rapport de l'organe de révision de la Valiant Holding SA

# Comptes consolidés

## Bilan consolidé

Actifs	Annexe	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
Liquidités		5 053 435	6 254 325	-1 200 890	-19,2
Créances sur les banques	11	49 105	69 719	-20 614	-29,6
Créances sur la clientèle	2	1 542 228	1 535 401	6 827	0,4
Créances hypothécaires	2, 11	27 137 292	25 708 253	1 429 039	5,6
Opérations de négoce	3	17 542	15 011	2 531	16,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	4	265 268	57 834	207 434	358,7
Immobilisations financières	5, 11	1 287 234	1 529 548	-242 314	-15,8
Comptes de régularisation		26 414	22 992	3 422	14,9
Participations non consolidées	6, 7, 37	241 366	228 961	12 405	5,4
Immobilisations corporelles	8	94 961	111 114	-16 153	-14,5
Valeurs immatérielles	9	0	0	0	n/a
Autres actifs	10	14 983	27 171	-12 188	-44,9
<b>Total des actifs</b>		<b>35 729 828</b>	<b>35 560 329</b>	<b>169 499</b>	<b>0,5</b>
Total des créances subordonnées		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		1 754 115	2 632 053	-877 938	-33,4
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12	22 473 885	22 087 860	386 025	1,7
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	4	25 369	53 863	-28 494	-52,9
Obligations de caisse		77 774	50 889	26 885	52,8
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	15	8 347 700	8 078 500	269 200	3,3
Comptes de régularisation		141 529	138 623	2 906	2,1
Autres passifs	10	411 185	79 921	331 264	414,5
Provisions	16	30 824	39 865	-9 041	-22,7
Réserves pour risques bancaires généraux	16	59 786	34 786	25 000	71,9
Capital social	17	7 896	7 896	0	0,0
Réserve issue du capital		592 596	592 613	-17	-0,0
Réserve issue du bénéfice		1 677 655	1 640 335	37 320	2,3
Propres parts du capital	21	0	0	0	n/a
Bénéfice consolidé		129 514	123 125	6 389	5,2
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>2 467 447</b>	<b>2 398 755</b>	<b>68 692</b>	<b>2,9</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 729 828</b>	<b>35 560 329</b>	<b>169 499</b>	<b>0,5</b>
Total des engagements subordonnés		0	0	0	n/a
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		0	0	0	n/a
<b>Opérations hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	2, 28	142 405	140 056	2 349	1,7
Engagements irrévocables	2	1 268 289	1 306 210	-37 921	-2,9
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	61 164	55 611	5 553	10,0
Crédits par engagement	2, 29	0	0	0	n/a

## Compte de résultat consolidé

		2022	2021	Variation	Variation
	Annexe	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en milliers de CHF	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produits des intérêts et des escomptes	33	376 001	332 156	43 845	13,2
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		0	0	0	n/a
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		11 348	13 287	-1 939	-14,6
Charges d'intérêts		-36 250	-3 799	-32 451	854,2
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>351 099</b>	<b>341 644</b>	<b>9 456</b>	<b>2,8</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	16	-15 606	-14 207	-1 400	9,9
<b>Résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>335 493</b>	<b>327 437</b>	<b>8 056</b>	<b>2,5</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		50 104	51 573	-1 469	-2,8
Produit des commissions sur les opérations de crédit		2 881	2 830	51	1,8
Produit des commissions sur les autres prestations de service		41 691	33 302	8 389	25,2
Charges de commissions		-18 451	-18 962	511	-2,7
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>76 225</b>	<b>68 743</b>	<b>7 482</b>	<b>10,9</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	32	<b>22 602</b>	<b>16 103</b>	<b>6 499</b>	<b>40,4</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		-6	345	-351	-101,7
Produits des participations		10 964	14 673	-3 709	-25,3
dont participations prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence		8 299	12 115	-3 816	-31,5
dont autres participations non consolidées		2 665	2 558	107	4,2
Résultat des immeubles		2 060	2 262	-202	-8,9
Autres produits ordinaires		1 087	1 138	-51	-4,5
Autres charges ordinaires		-16	-92	76	-82,6
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>14 089</b>	<b>18 326</b>	<b>-4 237</b>	<b>-23,1</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>448 409</b>	<b>430 609</b>	<b>17 800</b>	<b>4,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	34	-143 296	-142 564	-732	0,5
Autres charges d'exploitation	35	-124 276	-111 789	-12 487	11,2
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-267 572</b>	<b>-254 353</b>	<b>-13 219</b>	<b>5,2</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37	-22 358	-22 834	476	-2,1
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	36	875	-9 463	10 338	-109,2
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>159 354</b>	<b>143 959</b>	<b>15 395</b>	<b>10,7</b>
<b>Bénéfice du groupe</b>					
Produits extraordinaires	36	26 166	2 945	23 221	788,5
Charges extraordinaires	36	0	-130	130	-100,0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	36	-25 000	0	-25 000	n/a
Impôts	39	-31 006	-23 649	-7 357	31,1
<b>Bénéfice consolidé</b>		<b>129 514</b>	<b>123 125</b>	<b>6 389</b>	<b>5,2</b>

## Flux de trésorerie consolidé

	2022	2022	2022	2021	2021	2021
	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF	Source des fonds en milliers de CHF	Emploi des fonds en milliers de CHF	Solde +/- en milliers de CHF
Bénéfice du groupe	129 514			123 125		
Variation des réserves pour risques bancaires généraux	25 000					
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	22 358			22 834		
Adaptations de valeur en fonction des participations de la mise en équivalence	2 371				277	
Provisions et autres corrections de valeur	1 223	10 176		16 585	9 215	
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes	36 554	19 388		35 244	20 065	
Comptes de régularisation actifs		3 422			2 105	
Comptes de régularisation passifs	2 906				1 351	
Dividende de l'exercice précédent		78 962			78 962	
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>	<b>219 926</b>	<b>111 948</b>	<b>+ 107 978</b>	<b>197 788</b>	<b>111 975</b>	<b>+ 85 813</b>
Variation des propres titres de participation		18			10	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>- 18</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>- 10</b>
Participations non consolidées	18	15 009			237	
Immeubles	9 785	4 865		2 320	5 055	
Autres immobilisations corporelles	869	10 301			10 690	
Valeurs immatérielles		1 479			1 534	
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>	<b>10 672</b>	<b>31 654</b>	<b>- 20 982</b>	<b>2 320</b>	<b>17 516</b>	<b>- 15 196</b>
Créances sur la clientèle		16 313		109 412		
Créances hypothécaires		1 439 729			1 504 016	
Utilisation conforme à leur but de corrections de valeur individuelles		3 919			2 576	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	386 025			1 136 924		
Obligations de caisse	26 885				26 662	
<b>Flux de fonds d'opérations de la clientèle</b>	<b>412 910</b>	<b>1 459 961</b>	<b>- 1 047 051</b>	<b>1 246 336</b>	<b>1 533 254</b>	<b>- 286 918</b>
Opérations de négoce		2 531			9 723	
Immobilisations financières	242 314			81 293		
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	269 200			914 800		
<b>Flux de fonds d'opérations du marché des capitaux</b>	<b>511 514</b>	<b>2 531</b>	<b>+ 508 983</b>	<b>996 093</b>	<b>9 723</b>	<b>+ 986 370</b>
Créances sur les banques	20 614			37 594		
Engagements envers des banques		877 938		241 121		
<b>Flux de fonds d'opérations interbancaires</b>	<b>20 614</b>	<b>877 938</b>	<b>- 857 324</b>	<b>278 715</b>	<b>0</b>	<b>+ 278 715</b>
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés		207 434			49 708	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		28 494		15 779		
Autres actifs	12 188			4 672		
Autres passifs	331 264			50 275		
<b>Flux de fonds d'autres positions du bilan</b>	<b>343 452</b>	<b>235 928</b>	<b>+ 107 524</b>	<b>70 726</b>	<b>49 708</b>	<b>+ 21 018</b>
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>	<b>1 288 490</b>	<b>2 576 358</b>	<b>- 1 287 868</b>	<b>2 591 870</b>	<b>1 592 685</b>	<b>+ 999 185</b>
<b>Total des sources de fonds (+)/des emplois de fonds (-)</b>	<b>1 519 088</b>	<b>2 719 978</b>	<b>- 1 200 890</b>	<b>2 791 978</b>	<b>1 722 186</b>	<b>+ 1 069 792</b>

Variation de l'état des liquidités	État 31.12.2022 en milliers de CHF	État 31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	État 31.12.2021 en milliers de CHF	État 31.12.2020 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF
Liquidités	5 053 435	6 254 325	- 1 200 890	6 254 325	5 184 533	+ 1 069 792
<b>Total liquidités</b>	<b>5 053 435</b>	<b>6 254 325</b>	<b>- 1 200 890</b>	<b>6 254 325</b>	<b>5 184 533</b>	<b>+ 1 069 792</b>

## État des capitaux propres consolidé

	Capital social en milliers de CHF	Réserve issue du capital en milliers de CHF	Réserve issue du bénéfice en milliers de CHF	Réserves pour risques bancaires généraux en milliers de CHF	Propres parts du capital en milliers de CHF	Résultat de la période en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Capitaux propres au début de la période de référence	7 896	592 613	1 640 335	34 786		123 125	2 398 755
Utilisation du bénéfice de l'année précédente			44 162			-44 162	0
Acquisition de propres parts au capital					-2 637		-2 637
Aliénation de propres parts au capital					2 637		2 637
Bénéfice/(perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital		-70					-70
Dividendes et autres distributions		53				-78 963	-78 910
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				25 000			25 000
Autres dotations (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux			-6 842				-6 842
Bénéfice consolidé						129 514	129 514
<b>Capitaux propres à la fin de la période de référence</b>	<b>7 896</b>	<b>592 596</b>	<b>1 677 655</b>	<b>59 786</b>	<b>0</b>	<b>129 514</b>	<b>2 467 447</b>

# Annexe des comptes consolidés

## Raison sociale, forme juridique et siège

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional.

## Principes d'établissement des comptes consolidés

### Principes

Les principes de comptabilité, de présentation des comptes, d'évaluation et de consolidation reposent sur le Code des obligations, les prescriptions comptables pour les banques telles que définies par la loi sur les banques, son ordonnance et les dispositions d'exécution correspondantes de la FINMA, ainsi que sur les dispositions statutaires de la Valiant Holding SA et les prescriptions du groupe (ci-après indifféremment désignés par « Valiant »).

Les prescriptions de SIX Exchange Regulation relatives à la présentation des comptes doivent aussi être observées, l'action de Valiant étant cotée à SIX Swiss Exchange SA.

### Principes de consolidation

Valiant établit un boucllement consolidé. La situation économique y est présentée de manière à communiquer un état de la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant correspondant à la réalité, selon le principe de l'image fidèle (true and fair view).

Le périmètre de consolidation correspond à la présentation au tableau 7. Les comptes consolidés regroupent toutes les entreprises contrôlées par Valiant au sens de l'art. 34, al. 3, OB. Les participations dans des entreprises qui ne sont pas significatives pour les rapports financiers ou les risques et les participations qui sont significatives, mais qui ont été reprises sans signification stratégique et cédées ou liquidées dans les douze mois ne sont pas consolidées. Les participations non consolidées, y compris les justifications, figurent dans la présentation au tableau 7.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

Les boucllements des sociétés du groupe qui font l'objet du processus de consolidation sont conformes aux principes unifiés du groupe. Les actifs, passifs et opérations hors-bilan internes ainsi que les charges et produits résultant de transactions internes doivent être éliminés ainsi que le résultat interne qu'ils ont généré.

Toutes les entreprises sont comptabilisées selon la méthode de consolidation intégrale. La consolidation du capital a été effectuée selon la méthode de l'acquisition (purchase method). Les parts des actionnaires minoritaires au capital et au bénéfice consolidé sont comptabilisées séparément selon la théorie de l'unité dans les capitaux propres et le compte de résultat.

### Principes généraux

L'ensemble des actifs, des engagements et des opérations hors-bilan sont évalués individuellement.

La comptabilité et les comptes sont présentés dans la monnaie nationale (franc suisse).

### Enregistrement et inscription au bilan

Toutes les opérations sont comptabilisées dans les comptes consolidés à la date de conclusion et sont intégrées au calcul du résultat à partir de cette date. L'inscription au bilan des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

### Conversion des monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont évaluées au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les impacts des adaptations relatives aux monnaies étrangères sont enregistrés dans le compte de résultat (position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur »).

Les positions en monnaies étrangères ont été évaluées aux cours de change suivants à la date de clôture du bilan :

	31.12.2022	Exercice précédent
USD	0.9252	0.9114
EUR	0.9874	1.0336
GBP	1.1129	1.2300

Toutes les entreprises du groupe Valiant présentent leur comptabilité en francs suisses.

### Liquidités

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale.

### Créances sur les banques et engagements envers les banques

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

Les avoirs en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les échanges de liquidités sont enregistrés dans le bilan à la valeur nominale. Le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. L'aliénation subséquente des titres reçus implique un enregistrement au bilan, avec saisie d'un engagement non monétaire évalué à la juste valeur.



### **Créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale diminuée des corrections de valeur nécessaires pour risques de défaillance.

### **Corrections de valeur pour risques de défaillance**

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont effectuées selon le principe de prudence pour tous les risques de perte perceptibles. Une dépréciation survient lorsque le montant dont on peut escompter la récupération (y compris en tenant compte des sûretés) est inférieur à la valeur comptable de la créance. Les corrections de valeur pour risques de défaillance sont déduites directement des positions actives correspondantes. En cas de modifications concernant l'épuisement des limites de crédit avec correction de valeur ou provision correspondante, les reports entre corrections de valeur et provisions pour les risques de défaillance n'affectent pas le compte de résultat.

Des correctifs de valeur individuels sont constitués pour les créances compromises. Les créances compromises résultent des situations où il est invraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises doivent être évaluées à la valeur de liquidation, tout comme les éventuelles sûretés, et une correction de valeur doit être effectuée en tenant compte de la solvabilité du débiteur. L'évaluation se fait sur une base individuelle, et la diminution de valeur est couverte par des correctifs de valeur individuels.

Pour les créances non compromises, des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur les positions « Créances sur la clientèle » et « Créances hypothécaires ». Pour les postes du bilan « Créances sur les banques » et « Immobilisations financières » (titres de créance détenus jusqu'à l'échéance), aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'est constituée en raison des exigences de solvabilité élevées et du faible niveau des actifs.

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance se base sur un système de notation des clients à 13 niveaux. Les clientes et clients classés au niveau de notation 13 sont considérés comme des créances compromises. Pour les engagements à haut risque (notation client entre 9 et 12), des correctifs de valeur individuels pour risques inhérents de défaillance sont constitués sur les parts en blanc. Tous les engagements sont en outre affectés à différents sous-portefeuilles en fonction du type de couverture. Pour ces derniers, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont déterminées par une approche du taux de perte. Tant l'estimation des taux de corrections de valeur sur les parts en blanc des créances à haut risque que la détermination des taux de perte sur les sous-portefeuilles se basent sur l'avis d'experts.

La réserve des correctifs de valeur individuels pour risques de défaillance inhérents aux engagements à haut risque est entièrement constituée. Les corrections de valeur déterminées par l'approche du taux de perte pour tous les engagements sont accumulées de manière dynamique sur cinq ans. Les corrections de valeur devant encore être constituées sont déterminées chaque trimestre et leur constitution est répartie linéairement sur la durée résiduelle de la phase de constitution de cinq ans. La comptabilisation sur la durée de la phase de constitution de cinq ans s'effectue par prélèvement dans les réserves et n'affecte pas le résultat.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées dans la mesure où le compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts » dépasse 5 % du résultat brut des opérations d'intérêts. Toute couverture insuffisante en résultant doit être éliminée par une nouvelle constitution dans un délai maximal de cinq ans.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

Pour des explications complémentaires en rapport avec les corrections de valeur pour risques de défaillance, se référer au paragraphe « Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

### **Engagements résultant des dépôts de la clientèle**

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux enregistrés dans des comptes métaux doivent être évalués à la juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

### **Opérations de négoce et engagements résultant des opérations de négoce**

Les opérations de négoce correspondent aux positions qui sont gérées activement, dans le but de mettre à profit les fluctuations de prix des marchés. Lors de la conclusion d'une transaction, l'attribution aux opérations de négoce est effectuée et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont en principe évaluées à la juste valeur. La juste valeur découle soit du prix donné par un marché liquide et efficient au niveau de la formation des prix, soit du prix établi par un modèle d'évaluation.

S'il n'est exceptionnellement pas possible de déterminer la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Les plus-values ou pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisées dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». Valiant enregistre les produits des intérêts et dividendes des portefeuilles titres destinés au négoce à la position « Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce ». Il est renoncé à compenser le refinancement des positions contractées dans l'activité de négoce avec les opérations d'intérêts. Le résultat du négoce primaire résultant des opérations d'émissions sur titres est comptabilisé dans la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés (dérivés)**

**Opérations de négoce** L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Valiant ou la Banque Valiant SA compense les valeurs de remplacement positives et négatives envers la même contrepartie dans le cadre de conventions de compensation multilatérale (netting) exécutoires juridiquement.

Dans les transactions sur instruments financiers dérivés contractées à des fins de négoce, le résultat réalisé ou non est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

**Opérations de couverture** L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés du groupe se fait à la juste valeur.

Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de compensation dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée. Lorsqu'une adaptation de valeur est saisie au niveau de l'instrument de base, en présence d'une opération de couverture, il y a lieu d'enregistrer la modification de la valeur de l'instrument de couverture dans la même position du compte de résultat. En cas de macro hedges dans les opérations d'intérêts, le solde peut être enregistré, suivant l'instrument employé, soit dans la position « Produits des intérêts et des escomptes », soit dans la position « Charges d'intérêts ».

Le résultat tiré des instruments dérivés aux fins de gestion structurelle du bilan en matière de risques de fluctuation de taux est déterminé selon l'accrual method. La composante du taux est délimitée ici sur toute la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts cumulés sous la position de couverture sont mentionnés dans le « Compte de compensation » à la position « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Lorsque des opérations de couverture de taux comptabilisées selon l'accrual method sont aliénées avant l'échéance, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

Valiant considère les opérations de couverture dont la relation de couverture n'est totalement ou partiellement plus efficace comme des opérations de négoce à hauteur de la partie non efficace.

### **Immobilisations financières**

L'évaluation et l'enregistrement au bilan des titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont effectués à la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les modifications de valeur en lien avec le risque de défaillance sont enregistrées immédiatement dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Lorsque des titres de créance sont aliénés avant l'échéance ou remboursés par anticipation, les bénéfices et pertes réalisés correspondant à la composante du taux ne sont pas immédiatement portés en compte mais sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle de l'opération.

L'évaluation des titres de créance qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente) est effectuée selon le principe de la valeur la plus basse.

Les titres de participation, parts de placements collectifs de capitaux, stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte, ainsi que les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, sont évalués selon la valeur la plus basse. En ce qui concerne les immeubles repris dans le cadre des activités de crédit et destinés à la revente, la valeur la plus basse correspond au montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation.

Les produits structurés sont évalués selon la valeur la plus basse. L'instrument de base et le produit dérivé sont comptabilisés ensemble sous la position « Immobilisations financières ».

Les stocks de métaux précieux détenus sous forme physique et pour propre compte destinés à la couverture d'engagements relatifs aux comptes de métaux précieux sont évalués et inscrits au bilan à leur juste valeur, dans la mesure où le bien concerné est traité sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Dans le cas d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts d'acquisition doit être enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, augmente par la suite. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les positions « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

Lorsque des immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse sont aliénées, le résultat réalisé est intégralement comptabilisé sous la position « Résultat des aliénations d'immobilisations financières ».

### **Participations non consolidées**

Les participations non consolidées figurent dans la présentation à la page 165.

Les participations résultent de la détention par les entreprises du groupe de parts de sociétés revêtant un caractère d'infrastructure et de titres de participation, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part donnant droit à des voix. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires, représente la valeur légale maximale.

Les entreprises significatives sur lesquelles une influence importante peut être exercée, sans qu'il y ait contrôle, sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence importante est notamment présumée en cas de détention d'une participation de 20 % ou plus au capital donnant droit à des voix.

La préservation de la valeur est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

### **Immobilisations corporelles**

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles qui peuvent être utilisés durant plus d'une période comptable sont portés à l'actif s'ils ont une valeur de marché ou d'usage.

Des investissements dans des immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif dans la mesure où la valeur d'usage ou de marché est durablement augmentée ou s'ils entraînent une augmentation significative de la durée de vie.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient. Lors de l'évaluation postérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Immeubles à l'usage de la banque et autres Immeubles (incl. terrains)	max. 50 ans
Aménagement intérieur et installations techniques dans des immeubles propres	max. 15 ans
Travaux dans immeubles loués	Durée de location max. 15 ans
Équipement d'exploitation	max. 10 ans
Mobilier	max. 4 ans
Informatique, matériel	max. 4 ans
Logiciels et systèmes périphériques	max. 5 ans

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »). La reprise consécutive à la résorption partielle ou entière d'une perte pour dépréciation est saisie dans la position « Produits extraordinaires ».

Les bénéfices réalisés sur l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous la position « Produits extraordinaires » et les pertes subies sous la position « Charges extraordinaires ».

### Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif du bilan lorsqu'elles vont procurer des avantages économiques au groupe pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas portées à l'actif. Les valeurs immatérielles sont évaluées individuellement. La valeur immatérielle qui satisfait aux critères d'activation ne doit pas être enregistrée à une valeur supérieure au coût d'acquisition. Lors de l'évaluation postérieure, les valeurs immatérielles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

En cas d'acquisition d'activités et d'entreprises, les actifs et passifs repris sont évalués à leur valeur actuelle. Lorsque ce processus d'évaluation fait ressortir le fait que les coûts de l'acquisition sont supérieurs aux actifs nets, la différence est réputée être un « goodwill » et portée à l'actif sous les « valeurs immatérielles ». En ce qui concerne les sorties de fonds qui sont attendues consécutivement à une prise de contrôle, les engagements sont enregistrés sous « Autres passifs ». Ils doivent ensuite être dissous conformément à leur but. Un « badwill » résiduel, correspondant effectivement à une acquisition favorable (authentique « lucky buy »), doit être enregistré immédiatement dans la position « Produits extraordinaires ».

Lorsque des valeurs immatérielles sont portées au bilan, leur durée d'utilisation doit être estimée avec prudence. L'amortissement est effectué selon un plan linéaire, au maximum sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation estimées pour les différentes catégories de valeurs immatérielles sont les suivantes :

Catégorie	Durée d'amortissement
Goodwill	max. 5 ans
Autres	max. 5 ans

La préservation de la valeur des valeurs immatérielles est revue lors de l'établissement de chaque bilan. Il convient de procéder éventuellement à l'enregistrement de pertes pour dépréciation supplémentaires (impairment) à la charge du résultat (position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles »).

### **Obligations de caisse**

Les obligations de caisse sont inscrites au bilan à la valeur nominale.

### **Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage**

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont enregistrés à la valeur nominale. Les commissions d'acomptes en rapport avec des emprunts auprès de centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes de taux et délimitées sur la durée de l'emprunt auprès de centrales d'émission de lettres de gage en question.

### **Opérations de leasing**

Les objets utilisés par la banque dans le cadre d'un leasing d'exploitation ne sont pas inscrits à l'actif. Les charges de leasing sont enregistrées au débit de la position « Autres charges d'exploitation ».

### **Provisions**

Une provision est un engagement probable, fondé sur un événement passé, dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

Le montant de la provision est déterminé par l'analyse des événements passés ainsi que de ceux survenus après la date du bilan s'ils contribuent à en préciser les circonstances. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique calculé de manière aussi objective que possible. Lorsque le facteur « temps » exerce une influence importante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à l'espérance mathématique des sorties futures de fonds. Il doit prendre en compte la probabilité et la fiabilité liées à ces sorties de fonds. Les provisions libérées sont dissoutes par le compte de résultat.

Les provisions pour risques de défaillance sont constituées selon la même méthode que les corrections de valeur pour risques de défaillance.

### **Engagements de prévoyance**

Les incidences économiques des institutions de prévoyance sur le groupe sont soit l'avantage économique, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle les entreprises du groupe sont affiliées.

En cas de découvert, il y a un engagement économique lorsque les conditions de la constitution d'une provision sont remplies.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et qu'il est envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. Un futur avantage économique (y compris réserves de cotisations de l'employeur) est porté à l'actif.

Les cotisations de l'employeur dues aux institutions de prévoyance rattachées sont comptabilisées au fur et à mesure dans le compte de résultat (position « Charges de personnel »).

**Impôts**

**Impôts courants** Les impôts courants affectant le revenu et le capital déterminant de la période correspondante sont calculés conformément aux prescriptions fiscales pertinentes. Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la position « Comptes de régularisation passifs ».

**Impôts latents** Les valeurs comptables qui s'écartent des valeurs fiscalement déterminantes (différences d'évaluation) sont systématiquement déterminées. L'impact latent affectant les impôts est ensuite pris en compte et comptabilisé sous la position « Provisions ». La délimitation annuelle des impôts latents sur le revenu se fonde sur une approche orientée vers le bilan et prend en compte en principe toutes les incidences ultérieures en matière d'impôts sur le revenu. L'impact latent affectant les impôts sur le revenu, c'est-à-dire la variation par rapport à l'année précédente, est enregistré dans la position « Impôts ».

Les impôts actifs latents sur le revenu provenant des différences temporaires ainsi que des reports de perte fiscale peuvent être inscrits au bilan dans la position « Autres actifs ». Les éventuelles prétentions fiscales non passées à l'actif sont publiées dans l'annexe sous les créances conditionnelles.

**Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont attribuées à un compte spécial et comptabilisées comme capitaux propres. Elles peuvent comporter des composantes affectées à des fins spécifiques. Les réserves pour risques bancaires généraux sont en principe imposées. Des provisions pour impôts latents sont constituées dans les réserves liées, non imposées pour risques bancaires généraux.

**Transactions avec les participants**

Les transactions avec les participants en leur qualité de participants sont enregistrées à la juste valeur.

**Propres titres de dette et propres parts du capital**

Les emprunts obligataires et obligations de caisse propres figurent dans les positions correspondantes inscrites au passif. Les produits des intérêts sur les emprunts obligataires et obligations de caisse propres sont indiqués dans les charges d'intérêts sans impact sur le compte de résultat.

Les positions dans les propres parts du capital de Valiant sont enregistrées et publiées en diminution des capitaux propres.

L'achat de propres parts du capital de Valiant est enregistré à la valeur d'acquisition au moment de cette transaction. Cette valeur correspond, en principe, à la juste valeur des biens remis à titre de règlement à la contrepartie.

L'inscription au bilan des propres parts du capital de Valiant se fait à la valeur d'acquisition moyenne. Il est renoncé à tout ajustement de valorisation.

Dans le cas d'une aliénation de propres parts au capital de Valiant, la réalisation d'une éventuelle différence entre les fonds reçus et la valeur comptable est portée au crédit ou au débit de la position « Réserve issue du capital ». Le dividende sur les propres parts du capital de Valiant est aussi comptabilisé à la position « Réserve issue du capital ».

**Frais des transactions relatives aux capitaux propres**

Les frais des transactions relatives aux capitaux propres sont en principe imputés dans la position « Réserve issue du capital » dès lors qu'il s'agit d'une création de capital (augmentation du capital, vente de propres parts du capital) ou d'un remboursement (réduction du capital, achat de propres parts du capital). Cette écriture est effectuée après déduction des impôts sur le revenu y relatifs.

**Opérations hors-bilan**

Les opérations hors-bilan sont enregistrées à la valeur nominale. Des provisions sont constituées au passif du bilan pour les risques de perte identifiables.

**Opérations fiduciaires** Les opérations fiduciaires recouvrent les placements, les crédits (y compris crédits hypothécaires à la clientèle privée), les participations et les transactions effectuées dans le cadre du prêt et de l'emprunt de titres que la banque effectue ou octroie en son nom mais sur la base d'un ordre écrit exclusivement pour le compte et aux risques du client ou de la cliente. Le donneur d'ordre supporte le risque de change, de transfert, de cours et de du croire, la totalité du produit de la transaction lui revient. La banque perçoit seulement une commission. Les limites de crédit qui peuvent être résiliées en tout temps par la Banque Valiant SA sont enregistrées comme engagements irrévocables. Ceux-ci sont levés lorsque l'acte de transfert à l'investisseur est établi.

**Changement des principes d'établissement des comptes consolidés**

Il n'y a pas eu de modifications significatives dans les principes d'établissement des comptes consolidés ni d'éventuelles corrections d'erreurs ayant des conséquences sur les comptes consolidés.



# Commentaires relatifs à la gestion des risques

## Politique de risque/gouvernance des risques

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de la gestion des risques. Il définit la politique de risque et régit ainsi la stratégie, l'identification, la mesure et la surveillance des risques, ainsi que les responsabilités de la direction, du contrôle des risques, de la compliance et de l'organe de révision interne. Il valide par ailleurs les limites stratégiques en matière de tolérance au risque maximale, ainsi que les limites définies en fonction de la tolérance au risque pour des risques individuels au sein des différentes catégories de risque. La limite de capacité de risque prévoit que les exigences en matière de fonds propres légaux soient respectées même si les scénarios de crise prévus par le conseil d'administration se produisent. Dans les scénarios de stress, des détériorations macroéconomiques majeures suscitent en particulier les risques de défaillance, les risques de taux d'intérêt ainsi que les risques de refinancement et de liquidité. Le conseil d'administration est informé de tous les risques importants et de leur évolution chaque semestre au minimum.

Outre les spécifications quantitatives sur la propension au risque et la tolérance au risque, le conseil d'administration a fixé les directives qualitatives suivantes pour la politique de risque :

- Valiant prend consciemment des risques qui génèrent une valeur ajoutée ajustée du risque pour la banque et contribuent à la réalisation des objectifs commerciaux.
- Valiant vise, pour l'ensemble des activités, un rapport équilibré entre risque et rendement.
- Les risques pris en connaissance de cause doivent être mesurés, limités, surveillés et faire l'objet d'un compte rendu. Les risques nets doivent rester dans le cadre de la tolérance au risque définie.
- Le principe de la répartition des risques s'applique. Quand cela n'est pas possible, les risques identifiables indissociables des activités doivent être réduits.
- Valiant encourage une culture du risque axée sur un comportement responsable. Il appartient à chaque collaborateur et collaboratrice, en particulier aux supérieur·es de tous les niveaux, de connaître (et d'identifier) les risques existants dans leur secteur d'activité et de promouvoir la compréhension des risques.
- Valiant prend des mesures appropriées de réduction des risques (p. ex. directives globales, exigences en matière de couverture et de qualité, garanties, limites, optimisation des processus, double contrôle, contrôles clés, instances de contrôle indépendantes telles que Legal et Compliance ainsi que contrôle des risques, Business Continuity Management, assurances, formations) pour s'assurer de son fonctionnement dans le respect de la tolérance au risque et des exigences réglementaires du conseil d'administration.
- Le code de conduite de Valiant énonce les principes selon lesquels nous incarnons nos valeurs dans notre travail quotidien.

Le contrôle des risques rend compte à intervalles périodiques du respect des spécifications de la politique de risque au conseil d'administration. Le rapport du contrôle des risques comprend à la fois un examen du respect de toutes les limites quantitatives et une évaluation qualitative des risques globaux et individuels à titre prospectif en fonction de l'environnement macroéconomique au moment du reporting.

L'adéquation de la politique de risque est vérifiée périodiquement par le conseil d'administration et des ajustements sont effectués, le cas échéant. De plus, elle fixe le cadre pour tous les aspects des directives relatifs au risque.

### **Comité d'audit et de risque**

Le comité d'audit et de risque prépare les bases de décision relatives à la politique de risque pour le conseil d'administration. Il évalue au moins une fois par trimestre la situation en termes de risque ainsi que le respect des spécifications de la politique de risque et informe le conseil d'administration au sujet de l'évolution de la situation en termes de risque, des éventuels changements des conditions-cadres ainsi que des mesures prises. En outre, le comité d'audit et de risque évalue les rapports de la révision externe et interne ainsi que le système de contrôle interne (SCI).

### **Comité de direction**

Le comité de direction est compétent pour la mise en œuvre de la politique de risque. Cela comprend essentiellement la création d'une structure organisationnelle appropriée, de directives globales, l'élaboration de processus appropriés pour identifier, mesurer, évaluer, piloter et surveiller les risques pris, ainsi que l'établissement, le maintien et l'examen de la pertinence du contrôle interne.

### **Contrôle des risques**

Le contrôle des risques occupe une fonction de risque indépendante des processus commerciaux sous la direction du Chief Risk Officer (CRO). Il analyse la mise en œuvre et le respect des exigences de la politique de risque, évalue tous les risques (capacité de risque ainsi que risques individuels) et est responsable des rapports trimestriels au conseil d'administration et au comité d'audit et de risque ainsi que des rapports semestriels au conseil d'administration. Le contrôle des risques est également responsable de la conception et du développement du SCI et de son adaptation en cas de changements significatifs des processus et/ou de nouveaux produits. Cela englobe l'évaluation continue de l'efficacité des techniques d'identification et de réduction des risques. Le CRO est directement subordonné au CEO et dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Le CRO peut à tout moment soumettre des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

### **Compliance**

Compliance est une fonction et un département indépendants des processus commerciaux, placés sous la direction du responsable Legal et Compliance, lui-même directement subordonné au CEO. Compliance veille à prendre des dispositions organisationnelles pour garantir systématiquement le respect des normes internes et externes ainsi que des prescriptions légales. Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, Compliance dispose d'un droit de renseignement, d'accès et de consultation illimité. Par ailleurs, Compliance conseille et assiste la direction de la banque pour les cas inhabituels ou complexes et analyse d'éventuelles violations des réglementations déterminantes. Le responsable Legal et Compliance présente périodiquement un rapport sur les thèmes juridiques actuels, les risques de compliance et les résultats de l'activité de compliance au comité d'audit et de risque ainsi qu'au conseil d'administration. Il peut également soumettre à tout moment des sujets spécifiques pour traitement au comité d'audit et de risque ou au conseil d'administration.

### Révision interne

La révision interne est subordonnée au conseil d'administration, qui approuve chaque année la planification annuelle axée sur le risque et prend connaissance du rapport d'activités. Le comité d'audit et de risque est responsable de la conduite de la révision interne. La révision interne vérifie et évalue régulièrement le système de contrôle interne. Cela englobe l'évaluation des risques ainsi que la pertinence et l'efficacité des contrôles (« design effectiveness » et « operational effectiveness »). Les rapports de révision de la révision interne sont traités au sein du comité d'audit et de risque.

## Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des tâches essentielles permanentes de la banque et vise le pilotage global et systématique de l'ensemble des risques dans le cadre de la tolérance au risque définie par le conseil d'administration. Elle englobe l'identification, la mesure, l'évaluation, le pilotage et le compte rendu au sujet des risques individuels ainsi que cumulés.

En tant qu'établissement financier, Valiant s'expose à différents risques bancaires spécifiques. Il s'agit notamment des risques de défaillance, de marché, de liquidité et de refinancement, ainsi que des risques opérationnels et juridiques.

### Risques de défaillance

Valiant est principalement exposée aux risques de défaillance en raison des prêts à la clientèle. Ceux-ci comprennent le risque d'une perte si le débiteur n'honore que partiellement ou pas du tout ses engagements et/ou lorsque des couvertures telles que des valeurs réelles ou des titres perdent de la valeur. Ils existent à la fois pour les prêts à la clientèle, les engagements conditionnels, les engagements irrévocables et les autres opérations liées à une contrepartie (p. ex. opérations interbancaires, placements financiers, produits dérivés).

**Prêts à la clientèle** Valiant accorde exclusivement des prêts aux clientes et clients qui disposent de la capacité de rembourser les crédits. Les clientes et clients doivent être à la fois solvables et dignes de confiance. L'intégrité du client/de la cliente, la connaissance de l'objet du crédit, la plausibilité et la proportionnalité de chacune des opérations de crédit constituent donc des aspects essentiels.

L'activité principale de Valiant englobe les financements immobiliers pour la clientèle privée, les indépendants et les PME. En outre, des crédits sont également proposés pour la mise à disposition de moyens d'exploitation et d'autres prestations de base pour les entreprises. Les prêts non couverts sont exclusivement attribués à des entreprises solvables et à des collectivités de droit public. Les crédits à la consommation ou les crédits en blanc à la clientèle privée sont uniquement accordés dans des cas exceptionnels.

Valiant réalise des opérations de crédit en premier lieu dans les cantons où elle possède des succursales. Dans une mesure limitée, des prêts sont également octroyés dans d'autres cantons. Ils peuvent à la fois être transmis ou accordés directement par les succursales et par des partenaires de coopération.

Les risques de défaillance sont simulés, dans le cadre de la planification des fonds propres, pour plusieurs scénarios qui doivent être approuvés par le conseil d'administration et ne doivent pas dépasser les limites de la capacité de risque du conseil d'administration.

**Mesures d'atténuation des risques** Dans son cœur de métier, Valiant dispose d'une structure organisationnelle et fonctionnelle appropriée, ainsi que d'un corpus global de directives lui permettant de surveiller les risques de risque de défaillance tant au niveau d'affaires individuelles que du portefeuille. La responsabilité de la gestion des opérations de crédit au niveau des opérations individuelles incombe au Credit Office qui, indépendamment des unités de

distribution, est compétent pour l'analyse de crédit, la surveillance des crédits, le traitement des crédits et les restructurations des crédits. Le département restructurations crédits est un centre de compétences spécialisé dans les restructurations et les réalisations et dans la gestion des crédits en souffrance ou douteux. La surveillance des risques de défaillance au niveau du portefeuille s'effectue par le département gestion des crédits, placé sous le contrôle du CRO.

Les risques de défaillance sont limités grâce à la répartition des risques, aux critères de qualité et aux taux d'avance maximaux des sûretés (marges de couverture). L'amortissement des crédits couverts par gage immobilier doit être fonction du type d'objet, du montant de nantissement et du but d'utilisation. Pour l'octroi de crédits, dans le cadre duquel la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées selon des critères uniformes, des compétences axées sur le risque sont définies. Le conseil d'administration a délégué la compétence suprême d'octroi de crédit à la commission de crédit. Celle-ci est composée de représentantes et représentants du comité de direction, de l'organisation de la distribution ainsi que d'autres spécialistes du Credit Office. Les compétences pour les crédits à faible risque sont déléguées aux décideuses et décideurs individuels dans les régions.

Les prêts constituant une Exception to Policy (ETP) font l'objet d'un accompagnement et d'une surveillance spécifiques dans le cadre des procédures ordinaires, y compris pour l'activité de compte rendu. Sont considérés comme des ETP les crédits couverts par gage hypothécaire, dont au moins un des critères (avance, capacité financière, amortissement minimum) n'est pas conforme aux prescriptions internes de la banque. La proximité et la connaissance de la clientèle favorisent la surveillance de l'engagement de crédit. Une procédure de contrôle axée sur le risque est appliquée suivant le type et le montant du crédit, ou la nature de sa couverture. Celle-ci réévalue la solvabilité du débiteur et analyse périodiquement la stabilité de la valeur des sûretés éventuelles. En outre, les événements liés aux clients et aux garanties qui ont une incidence sur la solvabilité sont activement surveillés. Si nécessaire, de nouvelles évaluations de l'engagement de crédit sont réalisées.

Les risques de crédit au niveau du portefeuille sont également surveillés à l'aide d'indicateurs précoces ainsi que de revues de valorisation et de tests de résistance. L'analyse de la structure du portefeuille englobe la répartition du portefeuille selon un grand nombre de caractéristiques structurelles (notamment le type de crédit, la notation de la contrepartie, le secteur, la garantie, les caractéristiques géographiques, les corrections de valeur, les prêts Exception to Policy).

**Risques de contrepartie** Les risques de contrepartie sont surtout pris dans le cadre du maintien de la liquidité (essentiellement liquidités et actifs liquides de grande qualité au sens des dispositions en matière de liquidités). Les critères de qualité pour la fixation des limites sont définis majoritairement sur la base des notations attribuées par des agences de notation reconnues. Les montants des limites sont vérifiés périodiquement et au besoin adaptés à l'évolution des conditions. L'octroi de limites est approuvé par l'Asset Liability Committee (ALCO). Le respect des limites est constamment surveillé et fait l'objet d'un compte rendu.

Les dérivés de gré à gré sont uniquement conclus avec des contreparties sélectionnées. Un contrat-cadre standardisé est conclu avec celles-ci (avec une annexe de garantie). Il comporte un accord de dénouement et compensation en cas d'insolvabilité/de faillite de la contrepartie (« close-out netting »). Les annexes de garantie comprennent en principe l'obligation mutuelle d'échanger des sûretés à des fins de couverture des marges de garantie.

Les sûretés sous forme de garanties bancaires doivent satisfaire aux exigences de qualité internes. L'évolution des notations des contreparties ainsi que des sûretés fait l'objet d'une surveillance active et donne lieu à des mesures correspondantes en cas de détérioration des notations ou de pertes de valeur significatives. Compte tenu du modèle d'affaires, les risques de corrélation (interaction entre la solvabilité d'une contrepartie et la valeur des instruments déposés par et liés à celle-ci) revêtent une importance mineure. Selon l'évaluation actuelle,

une détérioration potentielle de la notation de Valiant ne nécessiterait pas la fourniture de marges/sûretés importantes en sus, sauf pour les financements garantis sur le marché des capitaux (Covered Bonds, lettres de gage), pour lesquels les exigences de couverture peuvent varier en fonction de la notation. Les risques de concentration en rapport avec les sûretés reçues sont sous surveillance.

**Risques pays** On parle de risque pays lorsque les conditions politiques ou économiques d'un État ont des répercussions sur la valeur d'un engagement à l'étranger. Les risques pays revêtent une importance secondaire pour Valiant, compte tenu de ses activités. Ils surviennent presque exclusivement avec les risques de contrepartie (banques, placements financiers) et sont donc pris en compte au niveau de la mesure, de la limitation et de la surveillance des risques de contrepartie.

### **Risques de marché**

**Risques de taux d'intérêt** Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenus pour Valiant. Le résultat des opérations d'intérêts est largement influencé par les fluctuations des taux sur le marché. Les opérations au bilan et hors-bilan de la banque sont soumises à des risques de taux d'intérêt. Ceux-ci tiennent à la fixation des taux distincte des actifs, des passifs et des instruments financiers dérivés. Le conseil d'administration a donc défini, sur la base de réflexions sur la sensibilité et le résultat, des limites de risque pour l'Asset Liability Management (ALM).

Sous la direction du CFO, l'Asset Liability Committee (ALCO) est chargé de mesurer et de surveiller le risque de variation des taux d'intérêt. L'ensemble des données importantes sont mesurées au moins une fois par mois pour assurer le respect des limites de risques d'intérêt.

Le reporting ALM comporte les résultats des analyses les plus importantes – telles que la sensibilité des fonds propres et l'effet de la variation des taux sur le revenu, la durée des actifs et passifs, l'évolution des positions du bilan variables et fixes (écarts de taux), le solde et la marge d'intérêts, les analyses value at risk, ainsi que la sollicitation des limites. Le bilan des contraintes sur taux d'intérêt est la base de la gestion des risques de taux. Il indique l'ensemble des positions en fonction de leur contrainte de taux. Les positions résiliables ou payables à vue sont représentées à l'aide d'un modèle de réplication. L'adéquation des taux de réplication est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Sur la base de ces analyses, l'ALCO gère le risque lié aux variations du taux d'intérêt. Outre les opérations de bilan classiques, des dérivés sont également utilisés à des fins de couverture. Des simulations et des tests de résistance effectués régulièrement permettent de calculer les répercussions des situations de marché futures ou extraordinaires sur la sensibilité des capitaux propres (effet de valeur) et sur le solde d'intérêts (effet de revenu) et d'élaborer des mesures permettant d'optimiser le résultat des opérations d'intérêts.

Les risques de variation des taux d'intérêt en monnaie étrangère ne sont pas significatifs pour Valiant. Les remboursements anticipés de créances à taux d'intérêt fixe sont uniquement possibles avec l'autorisation de Valiant.

**Autres risques de marché** Les autres risques de marché revêtent une importance secondaire en raison de l'activité menée. Valiant effectue des opérations sur les devises, les changes, les métaux précieux et les titres pour répondre en premier lieu aux besoins de la clientèle. Les positions ouvertes en devises ainsi que les titres comptabilisés dans l'état des titres négociables sont affectés au portefeuille de négoce. Toutes les autres positions en actions, obligations et participations sont gérées dans le portefeuille bancaire. Le respect des limites, faibles par rapport à la capacité de risque de Valiant, est surveillé par le contrôle des risques et fait l'objet de rapports réguliers au conseil d'administration et au comité de direction.

### Risques de liquidité et de refinancement

L'objectif supérieur de la gestion des risques de liquidité est que Valiant puisse, même dans des situations de stress, faire face à l'ensemble des engagements de paiement avec des possibilités de refinancement fortement limitées. Le conseil d'administration définit la tolérance au risque en fixant des limites spécifiques en matière de liquidité, de refinancement et aussi de scénarios de crise.

Valiant se refinance principalement par des fonds de la clientèle largement diversifiés. Du fait de la structure de clients à composition hétérogène, les concentrations excessives se réduisent à certains groupes de clients. Le marché des capitaux représente une autre source de refinancement pour les fonds à moyen et long terme. Cela se fait principalement par l'intermédiaire de refinancements couverts, à l'instar des prêts de la Banque des Lettres de Gage et d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Sur le marché monétaire à court et moyen terme, Valiant se refinance dans une mesure limitée auprès de banques tierces. Les coûts de refinancement et de maintien de la liquidité sont imputés aux domaines d'activité aux prix de transfert (« fund transfer pricing »).

Le comité de direction délègue la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité à l'ALCO. Un ensemble de directives régissent les principes à observer pour la mise en œuvre de la gestion des risques de liquidité (compétences et procédures). L'unité ALM/Treasury indépendante des organisations de distribution de la banque est chargée de la gestion du refinancement et des liquidités. Celle-ci assure le respect des dispositions réglementaires en matière de liquidité et la surveillance du respect des limites. ALM/Treasury établit des rapports périodiques à l'intention du comité directeur et de l'ALCO. Le contrôle des risques surveille le système de contrôle interne en tant que deuxième ligne de défense (« second line of defence ») et évalue chaque trimestre les risques de liquidité et de refinancement.

Valiant prend d'importantes mesures de réduction des risques afin de limiter les risques de liquidité. Le comité de direction édicte en outre des limites d'alerte qui soutiennent le respect des limites globales. Toute violation de limite d'alerte donne lieu à des actes détaillés, d'une part, afin de garantir la communication avec les instances pertinentes et, de l'autre, de la supprimer sans délai. Valiant détient en permanence un certain encours minimal d'actifs liquides, en tant que réserve de liquidités. Ces actifs constituant la réserve de liquidités répondent aux critères des actifs liquides de haute qualité. Par ailleurs, Valiant dispose de sûretés non grevées auprès de la Banque des Lettres de Gage et émet des emprunts garantis dans le cadre du programme de Covered Bonds. ALM/Treasury assure la planification à long terme de la trésorerie et du refinancement ainsi que la planification tactique des liquidités sur la base de la planification de la structure du bilan.

Valiant réalise au moins une fois par mois des tests de résistance bancaires et systémiques afin d'identifier les charges, de les quantifier et d'en analyser les conséquences sur les entrées et sorties de trésorerie ainsi que sur les positions de liquidités. Les résultats des tests de résistance et le respect des limites de résistance font l'objet de rapports mensuels au comité de direction et trimestriels au conseil d'administration. L'adéquation des scénarios de résistance est vérifiée au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Valiant dispose d'un plan d'urgence global pour affronter les graves problèmes de liquidités. Ce plan d'urgence pour les liquidités fait partie intégrante de la planification de crise à l'échelle de l'ensemble de la banque. Différents indicateurs d'alerte précoce aussi bien spécifiques que généraux ont ainsi été définis pour reconnaître les pénuries latentes de liquidités et les risques de refinancement accrus.

## Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme des « risques de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain, aux systèmes ou d'événements extérieurs ». Cette définition inclut les risques d'ordre juridique et de conformité, mais pas les risques stratégiques ni les risques de réputation. Les risques opérationnels sont encourus en tant que risques consécutifs aux activités commerciales avec la clientèle.

**Propension au risque et tolérance au risque** Dans un règlement, le conseil d'administration a défini la propension au risque et la tolérance au risque en lien avec les risques opérationnels, notamment lors de l'utilisation des données électroniques des clients. Il n'existe en principe aucune propension à accepter des risques opérationnels ayant un fort impact et/ou une probabilité d'occurrence élevée sans que des mesures correspondantes de réduction ou de transfert du risque soient mises en place. Les mesures prises doivent être suffisantes pour réduire de manière prospective les risques résiduels, s'agissant des répercussions et de la probabilité d'intervention, de telle sorte qu'ils soient conformes à la tolérance au risque prescrite par le conseil d'administration. L'évaluation prospective des risques opérationnels se fonde sur l'inventaire des risques opérationnels, dans lequel ces risques inhérents (risques bruts avant mesures de réduction des risques) ainsi que les risques résiduels sont évalués compte tenu des mesures de réduction du risque (en particulier des contrôles ciblés). En outre, le conseil d'administration a également publié des valeurs indicatives quantitatives (événements à signaler) et des valeurs de référence qualitatives pour l'évaluation en aval de la tolérance au risque.

## Instruments d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques opérationnels

Valiant recourt aux instruments suivants pour identifier les risques inhérents :

- mise en place dans chaque secteur de responsables SCI qui s'appuient sur leur savoir-faire pour préparer l'inventaire des risques opérationnels en collaboration avec le contrôle des risques ;
- relevé et analyse de données sur les pertes en vue d'estimer le potentiel de pertes ;
- rapports de la révision interne et externe ;
- rapports internes (rapports de conformité, réclamations de clients, rapports financiers, etc.) ;
- analyse d'informations de sources externes, telles que la FINMA, la BNS, l'ASB, l'Ombudsman des banques suisses, les fournisseurs informatiques, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information, la presse quotidienne et les revues spécialisées ;
- indicateurs de risque et de performance (p. ex. ICP d'outsourcing, confirmation par les responsables des contrôles de la mise en œuvre des contrôles clés) pour la surveillance des risques opérationnels et indicateurs de l'efficacité du système de contrôle interne.

**Système de contrôle interne (SCI)** Les mesures visant à réduire les risques opérationnels inhérents comportent en particulier un système de contrôle interne adapté. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle. Les responsables SCI compétents évaluent au moins une fois par an le caractère approprié des contrôles internes (« design effectiveness ») dans leur secteur. La responsabilité de leur gestion et la mise en œuvre de procédures et de systèmes appropriés incombent aux responsables hiérarchiques compétents. Le conseil d'administration évalue périodiquement l'adéquation et l'efficacité du SCI. L'évaluation du SCI est examinée de manière approfondie à l'avance, par le comité d'audit et de risque.

Le SCI de Valiant s'articule autour de trois lignes de défense (« lines of defence ») :

- Dans le cadre de la première ligne de défense, le SCI assure l'identification, la mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques dans tous les processus bancaires pertinents. Les processus utilisés pour la fourniture des prestations incluent des mesures de contrôle ciblées, qui doivent être en permanence exécutées et documentées de manière appropriée. La séparation des fonctions se reflète aussi bien dans la structure que l'organisation fonctionnelle.
- Au sein de la deuxième ligne, les départements indépendants de contrôle des risques et compliance des secteurs d'activité orientés vers le résultat assument leur fonction de surveillance et de contrôle.
- Dans le cadre de la troisième ligne, la banque est contrôlée par la révision interne.

**Business Continuity Management (BCM)** La garantie, le maintien et le rétablissement des processus d'affaires critiques en cas d'événements internes ou externes massifs et radicaux sont régis par la stratégie BCM et le manuel BCM. La stratégie BCM adoptée par le conseil d'administration définit l'organisation de crise interne (état-major de crise). Par ailleurs, elle évalue les menaces majeures pesant sur Valiant et leurs répercussions. L'état-major de crise élabore les trains de mesures correspondants et les teste régulièrement. Il adresse chaque année un rapport sur ses principales activités au comité d'audit et de risque.

**Reporting** Le contrôle des risques établit des rapports périodiques sur le respect du règlement « Risques opérationnels » à l'intention du comité d'audit et de risque et du conseil d'administration. Le reporting englobe essentiellement le respect des spécifications en matière de tolérance au risque, l'évaluation des risques opérationnels (en particulier les nouveaux risques ou les changements dans l'évaluation des risques) ainsi qu'une analyse des pertes opérationnelles. En outre, le compte rendu porte sur la mise en œuvre des contrôles clés effectués par les responsables du contrôle ainsi que sur les activités de contrôle des risques.

### **Gestion des risques juridiques**

Les activités bancaires sont soumises à des réglementations et à des normes sous la forme de lois fédérales et d'ordonnances, de circulaires de la FINMA, ainsi que de codes de conduite et de directives de l'Association suisse des banquiers, dans l'esprit de l'autorégulation. Des spécifications internationales ont également un impact direct ou indirect sur le secteur financier national et doivent être suivies et prises en compte en permanence. Outre le respect des prescriptions réglementaires, une gestion efficace de la conformité (« Compliance Management ») permet non seulement de surveiller, mais aussi de gérer les risques de conformité et donc d'assurer une activité commerciale durable.

**Dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent** Les intermédiaires financiers suisses sont soumis à une réglementation stricte et aux obligations prudentielles de lutte contre le blanchiment d'argent. Ces obligations découlent notamment des normes internationales, en particulier des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), reconnues dans le monde entier et également par le Conseil de sécurité de l'ONU comme norme en vigueur pour la lutte contre le blanchiment d'argent. Le respect des recommandations est régulièrement contrôlé dans les États membres, et les résultats de l'examen sont récapitulés dans le cadre d'un rapport. Ainsi, la Suisse a également fait l'objet d'un contrôle pour la quatrième fois en 2016. Bien que le GAFI ait attesté que la Suisse disposait en principe d'un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent efficace et que la Suisse ait obtenu un résultat supérieur à la moyenne des pays déjà examinés, des lacunes ont été constatées, notamment en ce qui concerne les activités déconnectées de l'intermédiation financière. Depuis lors, la Suisse se



trouve dans un processus de suivi, dit « enhanced follow-up », et s'emploie à combler les lacunes constatées dans la législation. En 2016 et 2020, les constatations de l'évaluation mutuelle de la Suisse ont entraîné des révisions de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), de l'ordonnance de la FINMA sur le blanchiment d'argent (OBA-FINMA), de la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB), ainsi que des règlements des organismes d'autorégulation. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LBA début 2023, la vérification des ayants droit économiques et un contrôle régulier des dossiers des clients sont désormais imposés par la loi. Valiant applique systématiquement toutes les règles en vigueur dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent.

**Loi sur les services financiers (LSFin)/Loi sur les établissements financiers (LEFin)** Valiant a défini les processus relatifs à la mise en œuvre de la LSFin. Ces derniers visent notamment à garantir le respect des obligations d'information et de clarification plus élevées dans le cadre de la distribution de produits de placement. Ils assurent également une clarification systématique de la capacité de risque et de la propension au risque du client/de la cliente ainsi qu'une documentation adaptée des entretiens clients. Les exigences accrues concernant la formation et le perfectionnement des conseillers et conseillères à la clientèle sont également respectées.

**Loi sur la protection des données (LPD)** Le 25 septembre 2020, le Parlement a adopté la nouvelle LPD en s'alignant sur le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Celle-ci s'écarte du RGPD ici et là, et le dépasse sur certains points. La LPD révisée entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Valiant aura achevé l'ensemble des tâches relatives à sa mise en œuvre à cette date. Les points principaux ont déjà été mis en œuvre. Pour permettre à la clientèle de s'informer sur le traitement de ses données personnelles par Valiant, la nouvelle déclaration de protection des données lui a été envoyée avec l'envoi de fin d'année 2021, et été également mise en ligne sur le site Internet de Valiant. En ce qui concerne les obligations découlant de la loi sur la protection des données, les collaboratrices et collaborateurs ont été formés en 2022 conformément à leur fonction.

**Activités financières transfrontalières** En tant que banque de détail à vocation nationale, Valiant applique une position restrictive face à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Des opérations sont effectuées avec des clientes et clients étrangers uniquement s'ils entretiennent un lien suffisamment étroit avec la Suisse. L'ouverture de ce type de relation d'affaires n'est possible que sur place (en Suisse). Il n'y a pas d'acquisition transfrontalière active de clientèle domiciliée à l'étranger.

En raison des risques sous-jacents, Valiant a fixé pour règle interne de ne proposer aucune opération sur titres à sa clientèle domiciliée à l'étranger. Le suivi de la clientèle étrangère est centralisé dans un département doté de collaboratrices et collaborateurs spécialement formés à leurs tâches.

**Conformité fiscale** Valiant satisfait aux exigences de la réglementation fiscale, qui sont issues de la réglementation suisse, mais qui peuvent aussi avoir des effets extraterritoriaux. Valiant est donc tenue de déclarer aux autorités fiscales compétentes les données soumises à l'obligation de communication concernant sa clientèle imposée à l'étranger. Ces réglementations fiscales sont les suivantes :

- Qualified Intermediary (QI), un régime de retenue à la source correcte sur les revenus patrimoniaux américains, en vigueur depuis 2001.
- Loi américaine sur la satisfaction des obligations fiscales relatives aux comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act – FATCA), une prescription en vigueur depuis 2014 en matière d'identification et de vérification du statut américain de tous les clients bancaires.
- Échange automatique de renseignements (EAR), une exigence en vigueur depuis 2017 en matière d'identification et de déclaration de tous les clients et clientes bancaires résidant fiscalement dans un pays partenaire de l'EAR.

### **Risques stratégiques**

Les risques stratégiques sont les risques découlant d'une stratégie erronée, d'une mauvaise mise en œuvre de la stratégie ou d'une capacité d'adaptation inadéquate face aux évolutions de l'environnement professionnel (p ex. cadre juridique ou évolutions macroéconomiques défavorables).

La stratégie est définie par le conseil d'administration et vérifiée périodiquement. Le respect des directives stratégiques ainsi que de leur impact fait l'objet d'une surveillance périodique de la part du comité de direction. Un rapport est établi à l'intention du comité stratégique du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration.

### **Risques environnementaux/liés à la durabilité (risques ESG)**

Consciente de l'importance croissante de la durabilité dans le secteur financier (finance durable), Valiant s'efforce de limiter au maximum les risques ESG en adoptant des mesures ciblées et en tenant compte des évolutions réglementaires ainsi que des impératifs du contexte économique. Plus d'informations sur la durabilité figurent dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise aux pages 35–70.

# Commentaire des méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

## **Surveillance des engagements de crédit**

La surveillance des engagements de crédit se fait, selon la nature des garanties, avec des mesures et instruments adaptés et selon une périodicité correspondant aux risques inhérents.

Pour les crédits d'exploitation commerciaux non couverts, des informations relatives à l'évolution financière de l'entreprise sont demandées aux clientes et clients chaque année, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de procéder à l'examen de solvabilité. Un système d'alerte est par ailleurs mis en œuvre afin de déceler en temps utile les risques latents. De plus amples informations sur la surveillance des engagements de crédit figurent au paragraphe « Mesures d'atténuation des risques » aux pages 149 et 150.

## **Détermination des correctifs de valeur**

L'examen de solvabilité des clientes et clients s'effectue à l'aide de modèles de rating spécifiques aux différents segments de clientèle, permettant d'évaluer les probabilités de défaillance de la clientèle. Valiant utilise le système de rating client Creditmaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Il s'agit avant tout, pour la clientèle privée, du revenu et, pour les entreprises, de leur capacité bénéficiaire, de leur niveau d'endettement et de la liquidité. L'évaluation repose prioritairement sur des facteurs quantitatifs. Pour la notation des clients privés ainsi que pour les grands clients entreprises, des facteurs qualitatifs sont aussi pris en compte.

Parallèlement à l'examen de solvabilité des clientes et clients au moyen du système de notation de la clientèle, les sûretés déposées pour garantir les prêts sont périodiquement réévaluées et examinées. Pour les positions compromises nouvellement identifiées ou connues, ainsi que pour les positions à haut risque, des corrections de valeur individuelles sont constituées sur la partie non couverte de la créance. De plus amples informations sur la constitution et la dissolution de corrections de valeur pour risques de défaillance figurent dans les principes d'établissement des comptes consolidés, aux pages 139–140.

## **Créances compromises**

Les créances compromises, autrement dit les créances où il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées à la valeur de liquidation des sûretés et la diminution de valeur est, si nécessaire, couverte par des corrections de valeur individuelles. La dépréciation est mesurée à l'aune de la différence entre la valeur comptable de la créance et le montant qui sera vraisemblablement encaissé, en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net de réalisation des éventuelles sûretés. Les valeurs estimées de réalisation sont escomptées à la date de clôture du bilan.

Les avances sont considérées comme compromises au plus tard lorsque les paiements convenus par contrat pour le capital et/ou les intérêts sont échus depuis plus de 90 jours. De ce fait, les retards de paiement des intérêts et des amortissements sont aussi analysés et surveillés. Les intérêts arriérés et compromis ne sont pas portés en compte, mais directement comptabilisés dans les corrections de valeur.

Les créances compromises sont à nouveau classées à leur valeur intégrale lorsque les capitaux et intérêts en souffrance sont payés conformément aux dispositions contractuelles et que les autres critères de solvabilité sont satisfaits. Les corrections de valeur et provisions qui ne sont plus économiquement nécessaires sont dissoutes avec impact sur le compte de résultat.

Lorsqu'une créance est considérée comme totalement ou partiellement irrécouvrable ou qu'un abandon de créance est accordé, la sortie de la créance se fait à la charge de la correction de valeur correspondante.

## Commentaire sur l'évaluation des sûretés de crédit

Les sûretés déposées pour garantir les prêts sont évaluées en fonction de critères bancaires usuels et uniformes.

### **Crédits garantis par hypothèques**

Dans le cas des crédits garantis par hypothèques, les couvertures par gage immobilier sont évaluées en fonction de l'affectation et du genre des objets. L'évaluation des propriétés d'habitation occupées par le propriétaire se fait sur la base d'un modèle d'évaluation hédoniste qui compare des données de transactions immobilières sur la base de caractéristiques détaillées des immeubles. La valeur immobilière d'immeubles de rendement tels que des immeubles locatifs, de bureaux, commerciaux ou industriels est quant à elle déterminée sur la base de modèles de capitalisation. Celui-ci tient compte des revenus durables tirés de l'objet pour déterminer la valeur de rendement en tant que paramètre déterminant. Si le maintien de l'engagement de crédit n'est plus assuré, le bien est évalué à sa valeur de liquidation. Pour l'octroi de crédit, Valiant s'appuie sur la valeur la plus basse entre l'évaluation interne ou, dans de rares cas, externe, et le prix d'achat ou le prix de revient.

### **Crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier**

Valiant accorde des crédits avec une couverture non garantie par gage immobilier dans toutes les formes usuelles dans les banques (compte courant, prêt, crédit à terme). Les crédits sont accordés en échange de la mise en gage de valeurs patrimoniales sous forme d'avoirs en compte, de titres courants sur le marché et liquides, de droits découlant de polices d'assurance, d'avoirs en comptes fiduciaires et d'autres valeurs patrimoniales nantissables. Pour couvrir les fluctuations de valeur des couvertures, des décotes sont appliquées sur les valeurs de marché afin de déterminer les valeurs d'avance.

# Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Des instruments financiers dérivés sont utilisés tant dans le portefeuille de négoce que dans le portefeuille bancaire.

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille de négoce sont des dérivés négociés avec des tiers pour couvrir les besoins des clients et des swaps de devises utilisés à des fins non spéculatives dans le cadre de la gestion du bilan (Treasury).

Les instruments financiers dérivés affectés au portefeuille bancaire servent exclusivement à la gestion des risques de variation des taux d'intérêt (« hedge accounting »). Les créances et engagements du portefeuille de banque (opérations de base) sensibles aux taux sont couverts par des dérivés sur taux (opérations de couverture). Une partie des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de banque (essentiellement les créances et engagements envers les clientes et clients, ainsi que les créances hypothécaires) est regroupée par monnaie dans différentes fourchettes de contrainte de taux pour être couverte au moyen de « macro hedges » correspondantes. Au stade auquel un instrument financier est classé comme une relation de couverture, la banque documente la relation entre instrument de couverture et opération de base couverte. Elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture et les méthodes relatives à l'efficacité (effective) de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est évaluée continuellement dans le cadre de tests d'efficacité, notamment en observant les performances mutuelles et leur corrélation.

## Mesure de l'efficacité

Une couverture est essentiellement considérée comme hautement efficace lorsque les critères suivants sont réunis :

- La couverture est considérée comme hautement efficace tant lors de la première application que sur sa durée.
- Les opérations de base et de couverture sont liées par une relation économique étroite.
- En ce qui concerne le risque couvert, les fluctuations de valeur de l'opération de base et de l'opération de couverture sont contraires.
- Les résultats effectifs de la couverture s'inscrivent dans une fourchette de 80 à 125 %.

## Inefficacité

Dès qu'une opération de couverture ne remplit plus les critères de l'efficacité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet issu de la partie inefficace est comptabilisé à la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

## Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de Valiant au cours de l'exercice sous revue.

## Organe de révision

L'organe de révision n'a pas démissionné avant le terme de son mandat durant l'exercice sous revue.

## Autres données requises par la loi

### **Égalité salariale entre les femmes et les hommes (art. 13h LEg)**

Chez Valiant, le principe de l'égalité de rémunération s'applique à un travail de valeur égale, et cela va de soi pour tous les hommes et toutes les femmes. La loi sur l'égalité impose aux entreprises employant plus de 100 personnes de mener une analyse interne des salaires et de faire vérifier cette dernière par un organe indépendant. Les salaires de la Banque Valiant SA en date du 30 septembre 2020 ont été analysés selon la méthode Logib, le modèle d'analyse standard développé par la Confédération. Les salaires de 1050 collaboratrices et collaborateurs ayant un rapport de travail avec la Banque Valiant SA à cette date ont été pris en compte. Le résultat de l'analyse des salaires se situe dans le seuil de tolérance statistique de  $\pm 5\%$ . L'entreprise de révision indépendante PwC a vérifié que l'analyse des salaires de la Banque Valiant SA a été menée correctement sur la forme et que l'analyse est conforme en tous points aux exigences légales. La réduction des différences salariales entre les hommes et les femmes restera une priorité, les écarts seront mesurés tous les ans et des mesures seront prévues le cas échéant.

## Informations relatives au bilan

### 1. Opérations de financement de titres

Il n'existait aucune opération de financement de titres à la date de référence.

### 2. Couverture de créances et d'opérations hors-bilan ainsi que créances compromises

	Nature des couvertures			Total en milliers de CHF	
	Couvertures hypothécaires en milliers de CHF	Autres couvertures en milliers de CHF	Sans couverture en milliers de CHF		
<b>Prêts</b>					
Créances sur la clientèle	237 518	739 376	620 347	1 597 241	
Créances hypothécaires	27 135 981		35 112	27 171 093	
Immeubles d'habitations	23 649 481		14 035	23 663 516	
Immeubles commerciaux	761 667		1 049	762 716	
Immeubles artisanaux et industriels	1 577 492		17 955	1 595 447	
Autres	1 147 341		2 073	1 149 414	
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>Exercice sous revue</b>	<b>27 373 499</b>	<b>739 376</b>	<b>655 459</b>	<b>28 768 334</b>
	Exercice précédent	25 920 680	801 547	590 064	27 312 291
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>Exercice sous revue</b>	<b>27 354 277</b>	<b>739 143</b>	<b>586 100</b>	<b>28 679 520</b>
	Exercice précédent	25 906 562	801 351	535 741	27 243 654
<b>Hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	18 990	16 190	107 225	142 405	
Engagements irrévocables	1 158 003		110 286	1 268 289	
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			61 164	61 164	
<b>Total du hors bilan</b>	<b>Exercice sous revue</b>	<b>1 176 993</b>	<b>16 190</b>	<b>278 675</b>	<b>1 471 858</b>
	Exercice précédent	1 215 780	13 883	272 213	1 501 877

	Montant brut en milliers de CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en milliers de CHF	Montant net en milliers de CHF	Correctifs de valeur individuels en milliers de CHF
<b>Créances compromises</b>				
<b>Année de référence</b>	<b>93 736</b>	<b>56 045</b>	<b>37 691</b>	<b>37 691</b>
Année précédente	65 471	36 785	28 686	28 686

Le montant net des créances compromises a augmenté de CHF 9,0 mio en comparaison annuelle. La détérioration de la situation est principalement due aux changements de notation et à la baisse des valeurs estimées de réalisation.

Les actifs sans rendement s'élèvent à CHF 45,2 mio (contre CHF 42,0 mio l'exercice précédent).

### 3. Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
<b>Actifs</b>		
<b>Opérations de négoce</b>	<b>17 542</b>	<b>15 011</b>
Titres de participation	17 542	15 011
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total actifs</b>	<b>17 542</b>	<b>15 011</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		



## 4. Instruments financiers dérivés

	Instruments de négoce			Instruments de couverture			
	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF	
Swaps				258 125	9 599	3 827 000	
<b>Instruments de taux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>258 125</b>	<b>9 599</b>	<b>3 827 000</b>	
Contrats à terme	7 143	15 770	1 248 303				
<b>Devises/métaux précieux</b>	<b>7 143</b>	<b>15 770</b>	<b>1 248 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Options (exchange traded)							
<b>Titres de participation/ indices</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total dérivés</b>	<b>Exercice sous revue</b>	<b>7 143</b>	<b>15 770</b>	<b>1 248 303</b>	<b>258 125</b>	<b>9 599</b>	<b>3 827 000</b>
	Exercice précédent	2 726	39 370	1 618 518	55 108	14 493	6 337 000
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	Exercice sous revue	7 143	15 770		258 125	9 599	
	Exercice précédent	2 519	39 163		55 108	14 493	

<b>Après prise en compte des contrats de netting</b>		Valeurs de remplacement positives (cumulées) en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives (cumulées) en milliers de CHF
<b>Exercice sous revue</b>		<b>265 268</b>	<b>25 369</b>
Exercice précédent		57 834	53 863

<b>Selon les contreparties</b>		Instances centrales de clearing en milliers de CHF	Banques et négociants en valeurs mobilières en milliers de CHF	Autres clients en milliers de CHF
Valeurs de remplacement positives		0	263 810	1 458
Valeurs de remplacement négatives		0	24 586	783

Aucune compensation n'a été effectuée au bilan à la date de clôture.

<b>Banques selon durée résiduelle</b>	Valeurs de remplacement positives en milliers de CHF	Valeurs de remplacement négatives en milliers de CHF	Volumes des contrats en milliers de CHF
Avec durée résiduelle jusqu'à 1 an	5 586	14 481	1 155 200
Avec durée résiduelle de plus de 1 an	258 224	10 105	3 835 088

## 5. Immobilisations financières

	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Titres de créance	1 285 239	1 527 633	1 223 710	1 564 836
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	1 285 239	1 527 633	1 223 710	1 564 836
Titres de participation	1 886	1 856	6 980	7 106
dont participations qualifiées <sup>1</sup>	88	88	210	210
Métaux précieux	109	59	109	58
Immeubles	0	0	0	0
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1 287 234</b>	<b>1 529 548</b>	<b>1 230 799</b>	<b>1 572 000</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 283 939	1 526 333		

<sup>1</sup> En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

	De AAA à AA <sup>-1</sup> De Aaa à Aa3 <sup>2</sup> en milliers de CHF	De A+ à A <sup>-1</sup> De A1 à A3 <sup>2</sup> en milliers de CHF	De BBB+ à BBB <sup>-1</sup> De Baa1 à Baa3 <sup>2</sup> en milliers de CHF	De BB+ à B <sup>-1</sup> De Ba1 à B3 <sup>2</sup> en milliers de CHF	Inférieur à B <sup>-1</sup> Inférieur à B3 <sup>2</sup> en milliers de CHF	Sans notation en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Titres de créance à la valeur comptable	1 273 939	11 300					1 285 239

<sup>1</sup> Classement S&P, Fitch, ZKB

<sup>2</sup> Classement Moody's

La classification d'un titre est déterminée sur la base de l'examen de solvabilité des trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Lorsqu'un titre est noté par plusieurs de ces agences, c'est la deuxième meilleure notation qui est retenue.

En l'absence de notation d'une de ces trois agences, la notation publiée par la Banque Cantonale de Zurich est utilisée.

## 6. Participations non consolidées

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Changements d'affectation en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinvestissements en milliers de CHF	Corrections de valeur en milliers de CHF	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence / reprises d'amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
<b>Participations évaluées selon la mise en équivalence</b>	<b>178 226</b>		<b>178 226</b>		<b>1 843</b>	<b>-18</b>		<b>-2 371</b>	<b>177 680</b>
sans valeur boursière	178 226		178 226		1 843	-18		-2 371	177 680
<b>Autres participations non consolidées</b>	<b>53 320</b>	<b>-2 585</b>	<b>50 735</b>		<b>13 166</b>	<b>0</b>	<b>-215</b>		<b>63 686</b>
sans valeur boursière	53 320	-2 585	50 735		13 166	0	-215		63 686
<b>Total des participations non consolidées</b>	<b>231 546</b>	<b>-2 585</b>	<b>228 961</b>	<b>0</b>	<b>15 009</b>	<b>-18</b>	<b>-215</b>	<b>-2 371</b>	<b>241 366</b>

## 7. Entreprises dans lesquelles le groupe détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

### Participations entièrement consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00

### Participations non consolidées

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Évaluation selon la méthode de la mise en équivalence	Évaluation selon la valeur d'acquisition
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	87,10	87,10		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97	x	
Entris Holding AG, Muri b. Bern	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84	x	
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance SA, Berne	Prestataire de services financiers	100	100,00	100,00		x
Valiant Garantie AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Hypotheken AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x

### Participations indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %
Viseca Payment Services AG, Zurich <sup>1</sup>	Prestation de services dans le domaine des paiements sans numéraire	25 000	8,24	8,24

<sup>1</sup> Participation dans le groupe bancaire Entris

AgentSelly SA est une start-up proposant la vente de biens immobiliers comme un service de A à Z. Valiant détient avec 87,10 % la majorité des voix au sein de l'organe suprême. Étant donné que la participation n'est pas significative pour les rapports financiers ni pour la situation de risque du groupe Valiant, il est renoncé à la consolidation. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

En dépit d'une part au capital de 58,84 %, la participation dans Entris Holding SA est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, car :

- Certaines décisions doivent être approuvées par une majorité qualifiée des deux tiers selon le pacte d'actionnaires d'Entris. Il s'agit essentiellement de dispositions relatives à la gestion et de mandats stratégiques du pool d'actionnaires.
- Les représentants de Valiant ne disposent pas d'une majorité au conseil d'administration d'Entris Holding SA et/ou des sociétés du groupe Entris.
- Le groupe Entris résulte d'une collaboration entre toutes les banques Entris.

N'étant pas significative, Gerag Gewerberevisions SA est évaluée selon le principe de la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

ValFinance SA est une entreprise inactive dont les fonds propres sont négligeables du point de vue du groupe. La participation est évaluée à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ont été fondées spécifiquement et exclusivement en rapport avec l'émission de Covered Bonds (voir annexe 15). Elles font office de garantes des Covered Bonds émises par la Banque Valiant SA. Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA ne sont pas significatives, s'agissant du total du bilan comme du compte de résultat. C'est pourquoi elles sont portées au bilan aux coûts d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires.

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

## 8. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Désinves- tissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
Immeubles	190 414	-98 589	91 825	4 865	-9 785	-8 657	78 248
Immeubles à l'usage de la banque <sup>1</sup>	169 162	-88 742	80 420	4 863	-4 091	-8 340	72 852
Autres immeubles	21 252	-9 847	11 405	2	-5 694	-317	5 396
Autres immobilisations corporelles	38 696	-19 407	19 289	10 301	-869	-12 008	16 713
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>229 110</b>	<b>-117 996</b>	<b>111 114</b>	<b>15 166</b>	<b>-10 654</b>	<b>-20 665</b>	<b>94 961</b>

<sup>1</sup> Y compris les installations dans des immeubles loués

Aucun engagement ne résulte de futures primes de leasing opérationnel. Certains contrats de location pour des locaux professionnels (succursales) d'une durée résiduelle supérieure à un an ne sont pas considérés par la banque comme du leasing opérationnel.

## 9. Valeurs immatérielles

	Valeur d'acquisition en milliers de CHF	Amortissements cumulés en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2021 en milliers de CHF	Investissements en milliers de CHF	Amortissements en milliers de CHF	Valeur comptable 31.12.2022 en milliers de CHF
Autres valeurs immatérielles	0	0	0	1 479	-1 479	0
<b>Total des valeurs immatérielles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 479</b>	<b>-1 479</b>	<b>0</b>

## 10. Autres actifs et autres passifs

	Autres actifs		Autres passifs	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Compte de compensation			391 452	56 123
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	1 852	1 566		
Impôts indirects	6 177	6 786	2 156	1 935
Résultats sur les cours avant aliénations d'immobilisations financières	1 354	1 559	16 126	20 861
Divers	5 600	17 260	1 451	1 002
<b>Total autres actifs et autres passifs</b>	<b>14 983</b>	<b>27 171</b>	<b>411 185</b>	<b>79 921</b>

Les autres actifs au cours de l'année précédente comprennent des transactions non réglées avec l'intermédiaire Entris Banking AG pour un montant d'environ CHF 10 mio.

## 11. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	Montant de la créance ou valeur comptable		Engagements effectifs	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour prêts de lettres de gage	7 302 163	6 702 362	5 584 700	5 335 500
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées pour Covered Bonds	1 600	1 500		
Créances cédées envers la clientèle pour une facilité de refinancement COVID-19	164 508	236 257	163 300	223 500
Actifs hypothécaires mis en gage ou cédés pour Covered Bonds	4 623 557	3 956 073	2 763 000	2 743 000
Créances sur les banques	2 900	27 900		
<b>Actifs mis en gage</b>	<b>12 094 728</b>	<b>10 924 092</b>	<b>8 511 000</b>	<b>8 302 000</b>

## 12. Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle ainsi qu'instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
<b>Caisse de pension de Valiant Holding</b>		
Engagements	9 255	15 883
<b>Total des engagements</b>	<b>9 255</b>	<b>15 883</b>

La caisse de pension de la Valiant Holding ne détient aucun droit de participation dans la Valiant Holding SA.

### 13. Situation économique des propres institutions de prévoyance

Réserves de contributions de l'employeur (RCE)	Valeur nominale 31.12.2022 en milliers de CHF	Renonciation d'utilisation 31.12.2022 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2022 en milliers de CHF	Montant net 31.12.2021 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF	Impact sur les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF
Caisse de pension de Valiant Holding	1852		1852	1566	-286	

Les réserves de contributions de l'employeur correspondent à la valeur nominale selon le décompte de l'institution de prévoyance. Elles sont inscrites au bilan sous autres actifs. La valeur nominale des réserves de contributions de l'employeur n'est pas escomptée. Les réserves de contributions de l'employeur sont rémunérées de manière ordinaire. Cette rémunération est comptabilisée en tant que charges de personnel.

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture 31.12.2022 en milliers de CHF <sup>1</sup>	Part économique de Valiant au 31.12.2022 en milliers de CHF	Part économique de Valiant au 31.12.2021 en milliers de CHF	Modification de la part économique par rapport à l'année précédente en milliers de CHF	Cotisations payées pour l'année de référence en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2022 en milliers de CHF	Charges de prévoyance comprises dans les charges de personnel au 31.12.2021 en milliers de CHF
Fondation collective avenirplus.ch	p.m.	0	0	0	1036	1036	1029
Plans de prévoyance avec excédent	0	0	0	0	0	0	9677
Plans de prévoyance avec insuffisance	-14137	0	0	0	10309	8355	0

<sup>1</sup> Non audité

À la fin de l'exercice sous revue, le degré de couverture provisoire de la caisse de pension de la Valiant Holding s'élevait à 98,3 % pour un taux technique de 1,50 % (contre 1,50 % l'exercice précédent). La réserve de fluctuation de valeur s'établit à CHF 0. La valeur cible de la réserve pour fluctuation de valeurs n'étant pas atteinte, il n'y a aucun avantage économique pour la banque. Le conseil d'administration considère que malgré la sous-couverture au sens de Swiss GAAP RPC 26, aucun engagement économique ne s'impose pour l'instant pour l'employeur, car il ne doit ni ne souhaite participer au financement.

Les membres du comité de direction et de la direction sont également affiliés à une caisse complémentaire. La caisse complémentaire n'a pas de personnalité juridique indépendante. Elle est rattachée à l'institution de prévoyance collective IGP-Personalvorsorge-Stiftung. Conformément au règlement de prévoyance actuel de la caisse, il n'est prévu aucun avantage futur ou engagement futur.

La présentation des comptes de la caisse de pension de la Valiant Holding et d'IGP-Personalvorsorge-Stiftung est conforme aux prescriptions des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Il n'existe aucun autre engagement de la part de l'employeur.

### 14. Produits structurés émis

Il n'y a aucune position en produits structurés émis par la banque elle-même.

## 15. Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

Emprunteur		Taux d'intérêt	Année d'émission	Date de résiliation anticipée	Échéances	Montant en milliers de CHF
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.450	2022	aucune	29.06.2023	20000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.750	2022	aucune	25.08.2023	115000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2018	aucune	23.04.2024	500000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.10.2025	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2021	aucune	20.01.2026	270000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.200	2019	aucune	29.01.2027	303000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.375	2017	aucune	06.12.2027	250000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.000	2019	aucune	31.07.2029	400000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	29.11.2030	215000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.100	2021	aucune	07.05.2031	190000
Banque Valiant SA	Obligation sécurisée Covered Bond	0.125	2019	aucune	04.12.2034	310000
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0.821 <sup>1</sup>				5584700
<b>Total</b>						<b>8347700</b>

<sup>1</sup> Valeur moyenne

Les Covered Bonds émises sont garanties par des créances hypothécaires. Les créances hypothécaires sont alors cédées aux garantes des Covered Bonds, respectivement Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA. Compte tenu de la réglementation des droits de vote énoncée dans les statuts ainsi que dans le pacte d'actionnaire, Valiant n'exerce aucun contrôle sur Valiant Hypothèques SA et Valiant Garantie SA malgré sa participation majoritaire. Pour de plus amples informations, se référer au prospectus d'émission.

	Échéance 2023 en milliers de CHF	Échéance 2024 en milliers de CHF	Échéance 2025 en milliers de CHF	Échéance 2026 en milliers de CHF	Échéance 2027 en milliers de CHF	Échéance >2027 en milliers de CHF	Total en milliers de CHF
Emprunts obligataires	135000	500000	190000	270000	553000	1115000	2763000
Prêts de lettres de gage de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA	504400	384400	505300	500500	423100	3267000	5584700
<b>Total</b>	<b>639400</b>	<b>884400</b>	<b>695300</b>	<b>770500</b>	<b>976100</b>	<b>4382000</b>	<b>8347700</b>

## 16. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

	31.12.2021 en milliers de CHF	Utilisations conformes au but en milliers de CHF	Constitution corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance en milliers de CHF	Reclassifica- tions en milliers de CHF	Intérêts en souffrance, recouvrements en milliers de CHF	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat en milliers de CHF	Dissolutions par le compte de résultat en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF
Provisions pour impôts latents	2 530					63	-810	1 783
Provisions pour engagements de prévoyance	1 566						-1 566	0
Provisions pour risques de défaillance	9 848			-88				9 760
Provisions de restructurations <sup>1</sup>	19 640	-4 782				660	-1 078	14 440
Autres provisions <sup>2</sup>	6 281	-690				500	-1 250	4 841
<b>Total des provisions</b>	<b>39 865</b>	<b>-5 472</b>	<b>0</b>	<b>-88</b>	<b>0</b>	<b>1 223</b>	<b>-4 704</b>	<b>30 824</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>3</sup></b>	<b>34 786</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>0</b>	<b>59 786</b>
Corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	28 686	-3 915		6 188	1 560	9 830	-4 658	37 691
Corrections de valeur pour les risques latents <sup>4</sup>	39 951	-4	6 842	-6 100		25 164	-14 730	51 123
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>68 637</b>	<b>-3 919</b>	<b>6 842</b>	<b>88</b>	<b>1 560</b>	<b>34 994</b>	<b>-19 388</b>	<b>88 814</b>

<sup>1</sup> Projets de mise en œuvre de la zone clientèle et de la stratégie 2020-2024 (en particulier en raison de l'optimisation du réseau d'agences).

<sup>2</sup> Provisions pour risques juridiques, pour les rémunérations variables et pour la mise en œuvre de projets stratégiques.

<sup>3</sup> 0,5 million de francs non imposé (exercice précédent : 0,5 million de francs).

<sup>4</sup> Au cours de l'exercice sous revue, des corrections de valeur pour risques inhérents ont été constituées pour un montant de KCHF 6 842, selon une approche basée sur le portefeuille. La comptabilisation a été effectuée à la charge de la réserve issue du bénéfice.

## 17. Capital social

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les informations relatives au capital social, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

## 18. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés durant l'exercice sous revue à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 533	4 428	358	363
Membres du comité de direction	4 180	4 502	330	369
Membres de direction	7 299	6 620	576	543
<b>Total</b>	<b>16 012</b>	<b>15 550</b>	<b>1 264</b>	<b>1 275</b>

Les membres du conseil d'administration ont reçu 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif



aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

## 19. Parties liées

	Créances		Engagements	
	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Sociétés du groupe <sup>1</sup>	4 868	4 780	334	1 794
Affaires d'organes <sup>2</sup>	2 864	2 730	2 215	3 616
Autres parties liées <sup>3</sup>	4 987 051	6 174 123	4 584	4 749

<sup>1</sup> ValFinance SA, AgentSelly SA

<sup>2</sup> Membres du conseil d'administration et du comité de direction

<sup>3</sup> Entris Holding AG, y compris Entris Banking AG, Valiant Hypotheken AG et Valiant Garantie AG

Il existe des opérations hors-bilan avec des personnes proches qui s'élèvent à CHF 78,2 mio. Les transactions (opérations sur titres, de paiement, octroi de crédit, rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers. Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient des conditions spéciales usuelles du secteur. Les rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité de direction sont détaillées dans le rapport relatif aux rémunérations de la Valiant Holding SA.

## 20. Participants significatifs

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Pour les données des participations principales, se référer aux comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA.

## 21. Propres parts du capital

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2022		0
+ Achats	95.05	27 745
- Ventes	90.87	-11 733
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	94.03	-16 012
<b>Propres actions nominatives au 31.12.2022</b>		<b>0</b>

Durant la période sous revue, les propres parts du capital ont été négociées à la juste valeur. La cession d'actions nominatives propres a généré une perte de CHF 0,07 mio, imputée aux réserves issues du capital. La cession de parts portait sur d'autres propres parts du capital non destinées au négoce. Les propres titres de participation cédés n'ont impliqué aucun engagement de rachat ou de vente ni aucun autre engagement conditionnel. Les filiales et sociétés liées ne détiennent aucun instrument de capital propre de la banque. Il n'y a aucune propre part du capital réservée.

## 22. Participations des organes et rapport de rémunération

Conformément aux principes comptables (circulaire FINMA 2020/1), la publication au niveau du groupe n'est pas prévue. Les informations qui sont à publier conformément aux dispositions légales sont présentées dans le rapport de rémunérations. Il est par ailleurs fait référence au tableau 18 de l'annexe des comptes annuels de la Valiant Holding SA.

## 23. Structure des échéances des instruments financiers

	À vue en milliers de CHF	Dénonçable en milliers de CHF	Échéant dans les 3 mois en milliers de CHF	Échéant entre 3 et 12 mois en milliers de CHF	Échéant entre 12 mois et 5 ans en milliers de CHF	Échéant dans plus de 5 ans en milliers de CHF	Immobilisé en milliers de CHF	Total en milliers de CHF	
Liquidités	5 053 435							5 053 435	
Créances sur les banques	34 690	13 202	1 213					49 105	
Créances sur la clientèle	6 262	467 420	157 256	190 349	394 209	326 732		1 542 228	
Créances hypothécaires	2 649	3 766 481	1 459 359	2 252 506	11 611 424	8 044 873		27 137 292	
Opérations de négoce	17 542							17 542	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268							265 268	
Immobilisations financières	1 995		53 390	164 872	734 989	331 988		1 287 234	
<b>Total</b>	<b>5 381 841</b>	<b>4 247 103</b>	<b>1 671 218</b>	<b>2 607 727</b>	<b>12 740 622</b>	<b>8 703 593</b>	<b>0</b>	<b>35 352 104</b>	
	Exercice précédent	6 397 117	2 256 086	1 931 694	3 077 933	12 722 854	8 784 407	0	35 170 091
Engagements envers les banques	260 897	163 300	1 267 233	62 685				1 754 115	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15 746 370	4 633 317	1 689 513	372 705	31 980			22 473 885	
Valeurs de remplacement né- gatives d'instruments financiers dérivés	25 369							25 369	
Obligations de caisse			956	8 128	53 759	14 931		77 774	
Emprunts et prêts des lettres de gage			0	639 400	3 326 300	4 382 000		8 347 700	
<b>Total</b>	<b>16 032 636</b>	<b>4 796 617</b>	<b>2 957 702</b>	<b>1 082 918</b>	<b>3 412 039</b>	<b>4 396 931</b>	<b>0</b>	<b>32 678 843</b>	
	Exercice précédent	15 525 770	4 982 474	3 782 043	1 179 462	2 889 200	4 544 216	0	32 903 165

## 24. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2022		31.12.2021	
	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF	Suisse en milliers de CHF	Étranger en milliers de CHF
<b>Actifs</b>				
Liquidités	5 051 033	2 402	6 253 639	686
Créances sur les banques	26 109	22 996	55 854	13 865
Créances sur les clients	1 537 270	4 958	1 528 164	7 237
Créances hypothécaires	27 137 292		25 708 253	
Opérations de négoce	17 542		15 011	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268		57 834	
Immobilisations financières	1 058 236	228 998	1 267 260	262 288
Comptes de régularisation	26 414		22 992	
Participations non consolidées	241 366		228 961	
Immobilisations corporelles	94 961		111 114	
Valeurs immatérielles	0		0	
Autres actifs	14 983		27 171	
<b>Total des actifs</b>	<b>35 470 474</b>	<b>259 354</b>	<b>35 276 253</b>	<b>284 076</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	888 148	865 967	1 003 629	1 628 424
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 016 198	457 687	21 198 418	889 442
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	25 369		53 863	
Obligations de caisse	77 474	300	50 889	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 347 700		8 078 500	
Comptes de régularisation	141 529		138 623	
Autres passifs	411 185		79 921	
Provisions	30 824		39 865	
Réserves pour risques bancaires généraux	59 786		34 786	
Capital social	7 896		7 896	
Réserve légale issue du capital	592 596		592 613	
Réserve légale issue du bénéfice	1 677 655		1 640 335	
Bénéfice consolidé	129 514		123 125	
<b>Total des passifs</b>	<b>34 405 874</b>	<b>1 323 954</b>	<b>33 042 463</b>	<b>2 517 866</b>

## 25. Actifs par pays ou par groupe de pays

Les actifs étrangers concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est renoncé à une répartition des actifs par pays et par groupe de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

## 26. Actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Il est renoncé à une répartition des actifs par solvabilité des groupes de pays, car moins de 5 % des actifs sont domiciliés à l'étranger.

## 27. Bilan selon les monnaies les plus importantes pour la banque

<b>Actifs</b>	<b>CHF</b> en milliers de CHF	<b>EUR</b> en milliers de CHF	<b>USD</b> en milliers de CHF	<b>Divers</b> en milliers de CHF	<b>Total</b> en milliers de CHF
Liquidités	5 044 869	7 861	492	213	5 053 435
Créances sur les banques	8 947	13 607	3 806	22 745	49 105
Créances sur la clientèle	1 425 268	91 087	25 872	1	1 542 228
Créances hypothécaires	27 137 292				27 137 292
Opérations de négoce	17 542				17 542
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	265 268				265 268
Immobilisations financières	1 252 985	20 263	13 878	108	1 287 234
Comptes de régularisation actifs	26 414				26 414
Participations non consolidées	241 366				241 366
Immobilisations corporelles	94 961				94 961
Valeurs immatérielles	0				0
Autres actifs	14 798	178		7	14 983
<b>Total des actifs bilantaires</b>	<b>35 529 710</b>	<b>132 996</b>	<b>44 048</b>	<b>23 074</b>	<b>35 729 828</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	83 743	908 041	221 261	35 258	1 248 303
<b>Total des actifs</b>	<b>35 613 453</b>	<b>1 041 037</b>	<b>265 309</b>	<b>58 332</b>	<b>36 978 131</b>
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques	1 074 916	521 799	140 631	16 769	1 754 115
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 877 154	456 204	102 466	38 061	22 473 885
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	25 369				25 369
Obligations de caisse	77 774				77 774
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	8 347 700				8 347 700
Comptes de régularisation passifs	141 529				141 529
Autres passifs	410 945	156	77	7	411 185
Provisions	30 824				30 824
Réserves pour risques bancaires généraux	59 786				59 786
Capital social	7 896				7 896
Réserve légale issue du capital	592 596				592 596
Réserve légale issue du bénéfice	1 677 655				1 677 655
Bénéfice consolidé	129 514				129 514
<b>Total des passifs bilantaires</b>	<b>34 453 658</b>	<b>978 159</b>	<b>243 174</b>	<b>54 837</b>	<b>35 729 828</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	1 166 537	66 583	20 452	3 357	1 256 929
<b>Total des passifs</b>	<b>35 620 195</b>	<b>1 044 742</b>	<b>263 626</b>	<b>58 194</b>	<b>36 986 757</b>
<b>Position nette par monnaie</b>	<b>-6 742</b>	<b>-3 705</b>	<b>1 683</b>	<b>138</b>	<b>-8 626</b>

## Informations se rapportant au hors-bilan

### 28. Engagements et créances conditionnels

	<b>31.12.2022</b> en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Engagements de couverture de crédit et similaires	20 585	23 962
Garanties de prestation de garantie et similaires	66 324	59 681
Autres engagements conditionnels	55 496	56 413
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>142 405</b>	<b>140 056</b>

Il n'existe pas de créances conditionnelles.

Le groupe Valiant appartient au groupe d'imposition du groupe de banques Entris et est solidairement responsable envers les autorités fiscales du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée. Actuellement, il n'existe aucun indice au sein du groupe Entris suggérant qu'il ne pourrait pas s'acquitter de ses obligations.

En tant qu'émettrice (issuer) de la Debit Mastercard, et de cartes de crédit, Valiant fait partie du système de cartes Mastercard et Visa. En cas de défaut de l'un des émetteurs du système de cartes, tous les émetteurs sont en principe solidairement responsables, à hauteur, proportionnellement, de leur volume de transactions par rapport au volume total du système. Même en cas de défaut d'un grand émetteur, Valiant estime que son préjudice serait négligeable.

### 29. Crédits par engagement

	<b>31.12.2022</b> en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
<b>Total crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 30. Opérations fiduciaires

	<b>31.12.2022</b> en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	26 626	10 435
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>26 626</b>	<b>10 435</b>

### 31. Patrimoine géré

Le seuil à partir duquel une répartition du patrimoine géré est requise n'a pas été dépassé. Il est donc renoncé à la présentation correspondante.

## Informations sur le compte de résultat

### 32. Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition du résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activités	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Opérations de négoce avec clients	22 558	15 479
Autres opérations de négoce	44	624
<b>Résultat des opérations de négoce<sup>1</sup></b>	<b>22 602</b>	<b>16 103</b>

Répartition du résultat des opérations de négoce selon le risque	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Titres	- 1 574	72
Devises	22 518	15 102
Matières premières/métaux précieux	1 658	929
<b>Résultat des opérations de négoce<sup>1</sup></b>	<b>22 602</b>	<b>16 103</b>

<sup>1</sup> L'option de la juste valeur n'est pas appliquée.

### 33. Produit de refinancement dans la position produit des intérêts et des escomptes et intérêts négatifs significatifs

Intérêts négatifs	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Intérêts négatifs sur les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	58	333
Intérêts négatifs sur les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	20 807	36 652

Le produit des intérêts et des escomptes ne bénéficie du crédit d'aucun coût de refinancement pour les opérations de négoce.

## 34. Charges de personnel

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la banque, appointements et les allocations supplémentaires)	120 136	115 091
dont charges en lien avec les rémunérations basées sur des actions et les formes alternatives de la rémunération variable	1 506	1 518
Prestations sociales	18 682	19 751
Autres frais de personnel	4 478	7 722
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>143 296</b>	<b>142 564</b>

## 35. Autres charges d'exploitation

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Coût des locaux	15 886	15 662
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication <sup>1</sup>	71 899	61 586
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	3 293	3 086
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a, ch. 2, CO)	722	830
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel, prestations liées aux audits comprises	678	821
dont pour d'autres prestations de service	44	9
Autres charges d'exploitation	32 476	30 625
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>124 276</b>	<b>111 789</b>

<sup>1</sup> Un changement de modèle en matière de cartes (modèle d'émetteur Debit Mastercard et carte de crédit) a entraîné une adaptation de la méthode de comptabilisation. Par conséquent, les autres charges d'exploitation ainsi que les produits des commissions sur les autres prestations de service ont respectivement augmenté de 7,5 millions de francs.

## 36. Pertes significatives, produits et charges extraordinaires, dissolutions significatives de réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
<b>Produits extraordinaires</b>		
Bénéfice provenant de la vente d'immeubles	25 168	2 880
Badwill <sup>1</sup>	753	
Impôt préalable imputable à une autre période		15
Autres postes	245	50
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>26 166</b>	<b>2 945</b>
<b>Charges extraordinaires</b>		
TVA imputable à une autre période		35
Droit de timbre hors période		95
Autres postes		
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>0</b>	<b>130</b>

<sup>1</sup> L'augmentation du taux de participation dans le Crédit Mutuel de la Vallée SA de 41,49% à 49,97% a entraîné un badwill de KCHF 753.

Aucune perte significative n'est survenue durant l'exercice sous revue.

### 37. Revalorisation de participations et immobilisations corporelles jusqu'à la valeur d'acquisition au maximum

Aucune revalorisation n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

### 38. Répartition du résultat opérationnel entre Suisse et étranger selon le principe des sites d'exploitation

Valiant n'a pas de sites d'exploitation à l'étranger.

### 39. Impôts courants et latents et indication du taux d'imposition

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF
Charges relatives aux impôts affectant le revenu et le capital	31 753	24 026
dont charges relatives aux impôts courants	32 992	26 403
dont constitution/dissolution de régularisations	-1 239	-2 377
Constitution/dissolution de provisions pour impôts latents	-747	-377
<b>Total impôts</b>	<b>31 006</b>	<b>23 649</b>

Le taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel s'élevait en 2022 à 19,5 % (contre 16,4 % l'exercice précédent).

### 40. Résultat par droit de participation

	2022	2021
Bénéfice du groupe par action <sup>1</sup> (en CHF)	8.20	7.80
Nombre moyen d'actions en circulation	15 792 461	15 792 461

<sup>1</sup> Le bénéfice du groupe par action correspond au bénéfice du groupe divisé par le nombre moyen d'actions en circulation. Il n'existe pas d'éléments dilutifs.



# Rapport de l'organe de révision du groupe



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

### Rapport sur l'audit des comptes consolidés

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Valiant Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé et l'état des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 133 à 178) sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits dans l'annexe.

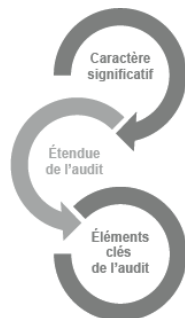
#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 8'025'000

Nous avons procédé à un audit des trois sociétés affiliées entièrement consolidées. Nos contrôles couvrent 93.9 % du bénéfice consolidé et 99.5 % du total du bilan. La partie non incluse dans notre audit, notamment 6.1 % du bénéfice consolidé et 0.5 % du total du bilan, concerne la société Entris Holding SA évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. L'audit de cette société a été réalisé par KPMG SA.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Évaluation des créances clients

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Züind-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne  
Téléphone: +41 58 792 62 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	CHF 8'025'000
Point de référence	Bénéfice consolidé avant impôts
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le bénéfice consolidé avant impôts comme grandeur de référence. Selon notre appréciation, il s'agit de la grandeur de référence communément utilisée pour mesurer la performance du groupe, d'une part, et d'une grandeur de référence généralement reconnue, d'autre part.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 802'500 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

#### Étendue de l'audit

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure du groupe, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et du secteur d'activité dans lequel le groupe opère.

Nous avons défini notre approche d'audit des comptes consolidés en tenant compte des travaux d'audit dans les trois sociétés affiliées consolidées. L'audit de la consolidation, de la publication et présentation des comptes consolidés ainsi que l'audit de tous les trois sociétés affiliées ont été effectués par nous en tant qu'auditeur du groupe. Nous avons assuré que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit du groupe.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

#### Évaluation des créances clients

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des créances clients comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de l'évaluation de l'ampleur et du montant de la correction de valeur pour les risques de défaillance.</p> <p>Au 31 décembre 2022 les créances clients s'inscrivent à CHF 28.7 milliards et représentent 80.3% du total du bilan. Ils se composent des créances sur la clientèle de CHF 1.6 milliards et des créances hypothécaires de CHF 27.1 milliards. Les créances clients sont présentées net, moins la correction de valeur pour risques de défaillance de CHF 88.8 millions.</p>	<p>Notre approche d'audit contenait en premier lieu des tests fonctionnels des contrôles internes en matière de créances clients de la banque consolidée. Ainsi nous avons évalué les contrôles clés et vérifié leur bonne exécution par sondage. Ceci nous a permis de constituer une base pour évaluer si les directives du Conseil d'administration sont appliquées. Là où d'importantes marges d'appréciation ont été constatées (p. ex. lors de l'estimation des résultats futurs des clients entreprises ou des immeubles), nous avons également procédé, dans le cadre des contrôles de substance, à une appréciation critique propre.</p> <p>Nos tests fonctionnels comprenaient notamment la vérification des notations et du calcul de la capacité financière</p>

La direction juge au cas par cas, sur la base de différents facteurs importants au niveau des banques, si une variation négative entraîne une dépréciation de la créance. Parmi ces facteurs, il convient de citer les conditions-cadres économiques locales, le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'emprunteur, l'affectation du modèle d'entreprise ainsi que la valeur des garanties. En particulier, l'évaluation de la valeur intrinsèque des garanties, qui ne se base pas sur une valeur marchande observable (p. ex. immeubles), est soumise à une importante marge d'appréciation.

Pour ce qui est des principes régissant les comptes consolidés, les méthodes employées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur, ainsi que pour l'évaluation des couvertures, prière de se reporter à la page 137 (Principes d'établissement des comptes consolidés et d'évaluation pour les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires ainsi que les corrections de valeur pour risques de défaillance), à la page 155 (Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de corrections de valeur), ainsi qu'à la page 156 (Évaluation des sûretés de crédit) en annexe des comptes consolidés.

ainsi que l'évaluation des garanties, la vérification du versement de crédit et le contrôle de clôture des dossiers, la vérification des correctifs de valeur mis en œuvre et le calcul des valeurs de liquidation ainsi que la vérification du traitement des listes de surveillance des crédits et des rapports correspondants. Nos contrôles de substance détaillés comprenaient en particulier des contrôles de la solvabilité par sondage.

Nous avons procédé à une évaluation de l'approche utilisée pour déterminer et constituer des provisions pour risques de crédit inhérents. Ce faisant, nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fonde le calcul et vérifié leur cohérence d'application.

Dans le cadre de notre audit final nous avons actualisé les résultats émanant des examens de contrôle et des contrôles de substance détaillés. En plus nous avons vérifié le traitement correct des évaluations réalisées concernant la valeur intrinsèque des créances clients dans les comptes consolidés.

La combinaison de nos tests fonctionnels et de nos procédures d'audit par sondage nous a fourni une assurance d'audit suffisante pour évaluer les créances clients.

Les hypothèses utilisées se sont avérées conformes à nos attentes.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de

l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que

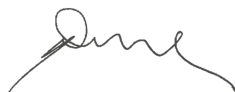
nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

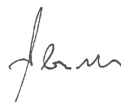
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Andreas Aebersold  
Expert-réviseur

Luzern, le 21 mars 2023

Cette page a volontairement été laissée vierge.

# Publication des fonds propres et des liquidités

	a	c	e
<b>Fonds propres pris en compte (en milliers de CHF)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>30.06.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2 375 683	2 311 534	2 303 219
2 Fonds propres de base (tier1)	2 375 683	2 311 534	2 303 219
<b>3 Fonds propres totaux</b>	<b>2 377 563</b>	<b>2 313 750</b>	<b>2 307 811</b>
<b>Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)</b>			
4 RWA	15 045 365	14 660 876	14 408 311
4a Exigences minimales de fonds propres (en milliers de CHF)	1 203 629	1 172 870	1 152 665
<b>Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)</b>			
5 Ratio CET1 (en %)	15,79	15,77	15,99
6 Ratio de fonds propres de base (en %)	15,79	15,77	15,99
7 Ratio de fonds propres globaux (en %)	15,80	15,78	16,02
<b>Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)</b>			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (en %)	2,50	2,50	2,50
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (en %)	0,00	0,00	0,00
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (en %)	2,50	2,50	2,50
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (en %)	7,80	7,78	8,02
<b>Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)</b>			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (en %)	4,00	4,00	4,00
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (en %)	1,50	0,00	0,00
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,30	7,80	7,80
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	11,10	9,60	9,60
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,50	12,00	12,00
<b>Ratio de levier Bâle III</b>			
13 Engagement global (en milliers de CHF)	37 837 324	38 663 383	37 861 935
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,28	5,98	6,08

	a	b	c	d	e
<b>Ratio de liquidités (LCR)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>30.09.2022</b>	<b>30.06.2022</b>	<b>31.03.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (en milliers de CHF)	6 304 240	6 664 431	7 654 379	7 713 206	7 722 898
16 Numérateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (en milliers de CHF)	5 102 878	5 249 529	5 327 935	5 090 309	5 093 739
<b>17 Ratio de liquidités, LCR (en %)</b>	<b>124</b>	<b>127</b>	<b>144</b>	<b>152</b>	<b>152</b>

	a	c	e
<b>Ratio de financement (NSFR)</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>30.06.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	28 147 899	27 790 877	27 575 196
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	24 449 808	23 764 763	23 091 259
<b>20 Ratio de financement, NSFR (en %)</b>	<b>115</b>	<b>117</b>	<b>119</b>

La publication intégrale pour le groupe Valiant, conformément à la circulaire FINMA 2016/01, est disponible sur le site Internet de Valiant, sous le lien suivant : [valiant.ch/resultats](http://valiant.ch/resultats).

# Comptes annuels statutaires de la Valiant Holding SA

## Bilan

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
<b>Actifs</b>				
Liquidités	28 911	23 817	5 094	21,4
Actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières	17 542	15 011	2 531	16,9
<b>Total des liquidités et des actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières</b>	<b>46 453</b>	<b>38 828</b>	<b>7 625</b>	<b>19,6</b>
Autres créances à court terme	38	82	-44	-53,7
Actifs de régularisation	125 002	5 284	119 718	2 265,7
dont envers les entreprises affiliées	125 000	5 283	119 717	2 266,1
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>171 493</b>	<b>44 194</b>	<b>127 299</b>	<b>288,0</b>
Immobilisations financières	954	949	5	0,5
Participations	1 221 609	1 221 609	0	0,0
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>1 222 563</b>	<b>1 222 558</b>	<b>5</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 394 056</b>	<b>1 266 752</b>	<b>127 304</b>	<b>10,0</b>
<b>Passifs</b>				
Autres dettes à court terme	188	177	11	6,2
Passifs de régularisation	907	736	171	23,2
dont envers les entreprises affiliées	215	0	215	n/a
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>1 095</b>	<b>913</b>	<b>182</b>	<b>19,9</b>
Engagements envers les banques	250 000	165 000	85 000	51,5
dont envers les entreprises affiliées	250 000	165 000	85 000	51,5
Provisions	0	261	-261	-100,0
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>250 000</b>	<b>165 261</b>	<b>84 739</b>	<b>51,3</b>
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>251 095</b>	<b>166 174</b>	<b>84 921</b>	<b>51,1</b>
Capital social	7 896	7 896	0	0,0
Réserve légale issue du capital	1 564	1 581	-17	-1,1
dont réserves d'apports en capital	70	70	0	0,0
Réserve légale issue du bénéfice	711 846	711 846	0	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	300 292	376 293	-76 001	-20,2
Bénéfice au bilan	121 363	2 962	118 401	3 997,3
dont bénéfice reporté	0	0	0	n/a
dont bénéfice de l'exercice	121 363	2 962	118 401	3 997,3
Propres parts du capital	0	0	0	n/a
<b>Total des fonds propres</b>	<b>1 142 961</b>	<b>1 100 578</b>	<b>42 383</b>	<b>3,9</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 394 056</b>	<b>1 266 752</b>	<b>127 304</b>	<b>10,0</b>



# Compte de résultat

	2022 en milliers de CHF	2021 en milliers de CHF	Variation en milliers de CHF	Variation en %
<b>Recettes des prestations</b>				
Frais de gestion	2 765	2 913	-148	-5,1
<b>Recettes des prestations</b>	<b>2 765</b>	<b>2 913</b>	<b>-148</b>	<b>-5,1</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Charges salariales, assurances sociales et autres frais de personnel	-2 676	-2 766	90	-3,3
<b>Charges de personnel</b>	<b>-2 676</b>	<b>-2 766</b>	<b>90</b>	<b>-3,3</b>
Autres charges d'exploitation	-1 379	-1 295	-84	6,5
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-1 379</b>	<b>-1 295</b>	<b>-84</b>	<b>6,5</b>
Provisions	250	0	250	n/a
<b>Amortissements et corrections de valeur</b>	<b>250</b>	<b>0</b>	<b>250</b>	<b>n/a</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat financier et impôts</b>	<b>-1 040</b>	<b>-1 148</b>	<b>108</b>	<b>-9,4</b>
<b>Résultat financier</b>				
Produit des participations	125 000	5 000	120 000	2 400,0
Charges d'intérêts	-947	-735	-212	28,8
dont envers les entreprises affiliées	-947	-735	-212	28,8
Produit des intérêts	31	178	-147	-82,6
Autres produits financiers	2 757	1 751	1 006	57,5
dont bénéfice des aliénations d'immobilisations	-	204	-204	-100,0
Autres charges financières	-4 336	-1 839	-2 497	135,8
<b>Résultat financier</b>	<b>122 505</b>	<b>4 355</b>	<b>118 150</b>	<b>2 713,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant résultat extraordinaire et impôts</b>	<b>121 465</b>	<b>3 207</b>	<b>118 258</b>	<b>3 687,5</b>
Produits exceptionnels	0	0	0	n/a
Charges extraordinaires	0	-130	130	-100,0
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>0</b>	<b>-130</b>	<b>130</b>	<b>-100,0</b>
<b>Résultat d'exploitation avant impôts</b>	<b>121 465</b>	<b>3 077</b>	<b>118 388</b>	<b>3 847,5</b>
Impôts	-102	-115	13	-11,3
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>121 363</b>	<b>2 962</b>	<b>118 401</b>	<b>3 997,3</b>

# Annexe aux comptes annuels

La Valiant Holding SA est une société de participation du secteur financier, domiciliée à Lucerne. Sa principale participation correspond à la détention de 100 % de la Banque Valiant SA, active à l'échelon suprarégional. Vous trouverez le rapport annuel détaillé aux pages 9 à 34.

## 1. Indications relatives aux principes appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier celles de l'article relatif à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Les principes appliqués sont conformes à la loi. Les actifs à court terme portés au bilan dans les liquidités et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché. Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse. Une réévaluation jusqu'à hauteur des frais d'acquisition au maximum a lieu si la valeur de marché tombée en dessous de celle d'acquisition devait remonter par la suite. Les adaptations de valeur en résultant ont lieu par le biais des « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Les participations sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition et leur valeur intrinsèque est contrôlée au minimum une fois par an. Par ailleurs, il n'y a aucune particularité relative à la comptabilisation au bilan nécessitant une présentation distincte. Les propres parts de capital acquises durant l'année comptable 2022 ont été utilisées pour des rémunérations liées aux actions. Le montant résiduel a été vendu. Le revenu a été comptabilisé dans la réserve légale issue du capital, sans impact sur le compte de résultat. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il est renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel. Par ailleurs, il n'est pas établi d'états financiers selon une norme reconnue au sens de l'art. 962, al. 3, CO.

## 2. Indications et précisions relatives aux positions du bilan et au compte de résultat

Les immobilisations financières de CHF 1,0 mio (contre CHF 0,9 mio l'exercice précédent) sont exclusivement des actions de sociétés suisses. Les participations de CHF 1 222 mio (contre CHF 1 222 mio l'exercice précédent) comprennent les positions citées au point 5. Les liquidités sont placées auprès de la Banque Valiant SA, une filiale à 100 % de la Valiant Holding SA.

## 3. Dissolution nette de réserves latentes

Aucune réserve latente n'a été dissoute.

## 4. Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Au sein de la Valiant Holding SA, 4,0 équivalents plein temps (contre 4,6 équivalents plein temps l'exercice précédent) sont occupés.

## 5. Participations directes et indirectes

Raison sociale et siège	Activité	Capital social en milliers de CHF	Part au capital en %	Part aux voix en %	Participation directe	Participation indirecte
AgentSelly SA, Risch	Prestations Internet dans le domaine immobilier	144	87,10	87,10		x
Bernexpo Holding AG, Berne	Organisation d'événements	3 900	18,69	18,69		x
Crédit Mutuel de la Vallée SA, Le Chenit	Banque	1 200	49,97	49,97		x
Entris Holding AG, Muri b. Berne	Prestataire de services	25 000	58,84	58,84		x
Gerag Gewerberevisions SA, Berne	Audits commerciaux	100	40,00	40,00		x
Parkhaus Kesselturm AG Luzern, Lucerne	Exploitation de parkings	2 825	7,96	7,96		x
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Octroi de moyens de refinancement	1 100 000	9,92	9,92		x
SIX Group SA, Zurich	Dépôt collectif de titres	19 522	0,33	0,33		x
ValFinance AG, Berne	Services financiers	100	100,00	100,00	x	
Banque Valiant SA, Berne	Banque	153 800	100,00	100,00	x	
Valiant Hypotheken AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Garantie AG, Berne	Octroi de garanties	100	98,00	98,00		x
Valiant Immobilien AG, Berne	Gérance d'immeubles	2 000	100,00	100,00	x	
Viseca Payment Services AG, Zürich <sup>1</sup>	Prestation de services dans le domaine des paiements sans numéraire	25 000	8,24	8,24		x

<sup>1</sup> Participation dans le groupe bancaire Entris

Les participations indirectes sont indiquées à partir d'un seuil d'importance relative de 5 % des voix et d'une part proportionnelle du capital social de CHF 2 mio.

## 6. Propres parts

Propres parts du capital	Prix moyen des transactions en CHF	Nombre d'actions
Propres actions nominatives au 1.1.2022		0
+ Achats	95.05	27 745
- Ventes	90.87	-11 733
- Remise d'actions propres pour rémunérations liées aux actions	94.03	-16 012
<b>Propres actions nominatives au 31.12.2022</b>		<b>0</b>

Les propres parts du capital ont été vendues au cours du jour ou cédées durant l'exercice sous revue. L'ensemble des propres parts du capital ayant été vendues, aucune compensation passive n'a été nécessaire au 31 décembre 2022.

## 7. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

Il n'existe pas de dette résultant d'opérations de crédit-bail (leasing) n'arrivant à échéance, ni ne pouvant être dénoncée au cours des douze mois qui suivent la date de clôture du bilan.

## 8. Engagements envers les institutions de prévoyance

Il n'existe aucun engagement envers les institutions de prévoyance.

## 9. Montant total des sûretés constituées pour des dettes en faveur de tiers

Il n'existe aucune sûreté constituée pour des dettes en faveur de tiers.

## 10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

Il n'existe pas d'actif engagé en garantie des dettes de l'entreprise et d'actifs grevés d'une réserve de propriété.

## 11. Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels s'élèvent à CHF 0,1 mio (contre CHF 0,1 mio l'exercice précédent) sous forme de garanties pour les engagements des sociétés du groupe.

## 12. Droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs durant l'exercice sous revue

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Membres du conseil d'administration	4 533	4 428	358	363
Membres du comité de direction	1 436	1 383	113	113
Membres de direction	202	195	16	16
<b>Total</b>	<b>6 171</b>	<b>6 006</b>	<b>487</b>	<b>492</b>

Les membres du conseil d'administration ont reçu durant l'exercice sous revue 30 % de leurs honoraires sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du comité de direction et de la direction reçoivent une rémunération variable dont 20 à 30 % sont versés sous la forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans (voir également le rapport relatif aux rémunérations). L'évaluation s'effectue selon la méthode de la valeur de marché et moyennant un escompte pour les actions bloquées. Il n'existe pas de plan de participation pour les collaborateurs. Il n'existe pas de programme d'option.

### 13. Explications relatives aux positions extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
Produits extraordinaires	0	130
TVA imputable à une autre période	0	35
dont adaptation de valeur Triba Partner Bank AG	0	95

### 14. Événements significatifs survenus après la date du bilan

Après la date de clôture du bilan, il ne s'est produit aucun événement significatif susceptible d'influencer de manière importante la situation de fortune, financière et bénéficiaire de la Valiant Holding SA au cours de l'année écoulée.

### 15. Évaluation des actifs aux valeurs de marché/ boursières

Les actifs détenus à court terme et assortis de valeurs boursières sont évalués à la valeur de marché.

### 16. Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

UBS Fund Management (Switzerland) AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 5,00 % au 27 avril 2018.

Swisscanto Directions de Fonds SA a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 24 novembre 2018.

Credit Suisse Funds AG a porté sa participation dans la Valiant Holding SA à 3,02 % au 19 mai 2022.

## 17. Renseignements concernant l'évaluation des risques

L'évaluation des risques de la Valiant Holding SA s'effectue conjointement avec l'évaluation des risques de la Banque Valiant SA au niveau de l'ensemble du groupe. Les renseignements sur l'évaluation des risques sont fournis dans l'annexe des états financiers consolidés sous « Commentaires relatifs à la gestion des risques », à partir de la page 147.

## 18. Actions détenues par les membres du conseil d'administration et du comité de direction (y c. les parties liées)

	2022 Nombre d'actions	2021 Nombre d'actions
<b>Conseil d'administration</b>		
Markus Gygax, président	11 439	9 955
Prof Christoph B. Bühler, vice-président	3 980	3 421
Barbara Artmann, membre	2 066	1 667
Jean-Baptiste Beuret, membre jusqu'au 18.05.2022	-	3 187
Dr Maya Bundt, membre	2 122	1 675
Dr Roland Herrmann, membre à partir du 18.05.2022	0	-
Nicole Pauli, membre jusqu'au 18.05.2022	-	2 085
Ronald Trächsel, membre	768	369
Roger Harlacher, membre	599	200
Marion Khüny, membre à partir du 18.05.2022	0	-
<b>Total</b>	<b>20 974</b>	<b>22 559</b>
dont total conseil d'administration	20 974	22 296
dont total personnes proches	0	263
<b>Comité de direction</b>		
Ewald Burgener, CEO	8 904	7 468
Martin Vogler, responsable clientèle privée et commerciale	4 352	3 650
Dr Michael Eisenrauch, responsable opérations et IT à partir du 01.09.2022	0	-
Stefan Gempeler, responsable produits et opérations jusqu'au 31.08.2022	-	2 165
Serge Laville, CFO à partir du 01.02.2022	1 008	-
Dr Marc Praxmarer, responsable entreprises et clientèle institutionnelle	1 803	2 180
Christoph Wille, responsable services à la clientèle et canaux	2 289	2 212
<b>Total</b>	<b>18 356</b>	<b>17 675</b>
dont total comité de direction	13 904	13 941
dont total personnes proches	4 452	3 734

## 19. Créances et engagements envers les parties liées

	31.12.2022 en milliers de CHF	31.12.2021 en milliers de CHF
<b>Créances et engagements envers des participants directs ou indirects et des organes</b>		
Engagements envers des participants directs	188	177
<b>Créances et engagements envers des entreprises dans lesquelles une participation directe ou indirecte est détenue</b>		
Créances sur des sociétés affiliées	153 911	29 100
Engagements sur des sociétés affiliées	250 215	165 000

Le conseil d'administration statue sur la rémunération variable après la date de clôture du bilan. Aucune délimitation pour bonus n'est donc comptabilisée sous les engagements envers les organes.

## 20. Distributions de dividendes des sociétés affiliées

La date de clôture du bilan pour la Valiant Holding SA et l'ensemble de ses sociétés affiliées est le 31 décembre. La Valiant Holding SA tient compte, à titre provisoire, des dividendes versés par les sociétés affiliées qui ont déjà tenu leur assemblée générale et tranché sur la question des versements de dividendes.

## Proposition de répartition du bénéfice

	2022 en CHF	2021 en CHF
<b>À disposition de l'assemblée générale</b>		
Report de bénéfice/perte	34	19
Bénéfice/perte de l'exercice	121 363 326	2 961 720
<b>Bénéfice au bilan</b>	<b>121 363 360</b>	<b>2 961 739</b>
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	-	76 000 600
<b>Total à disposition de l'assemblée générale</b>	<b>121 363 360</b>	<b>78 962 339</b>
<b>Proposition du conseil d'administration</b>		
Affectation aux réserves facultatives issues du bénéfice	42 401 000	0
Versement du dividende	78 962 305	78 962 305
<b>Report à compte nouveau</b>	<b>55</b>	<b>34</b>



Cette page a volontairement été laissée vierge.

# Rapport de l'organe de révision Valiant Holding SA



## Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de Valiant Holding SA, Lucerne

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Valiant Holding SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pages (186 à 193) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

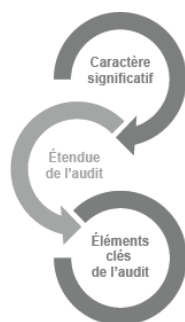
#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Notre approche d'audit

##### Vue d'ensemble



Caractère significatif global : CHF 5'576'200

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des participations

#### Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

PricewaterhouseCoopers SA, Robert-Zünd-Strasse 2, Case postale, 6002 Lucerne  
Téléphone: +41 58 792 62 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux états financiers pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les états financiers pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 5'576'200
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs de référence pour déterminer l'importance relative. Selon notre appréciation, il représente une norme pour les considérations de matérialité des sociétés holding.

Nous avons convenu avec le Comité d'audit et de risque de lui rapporter les anomalies supérieures à CHF 557'600 que nous avons constatées lors de notre audit, ainsi que toutes les anomalies en dessous de ce montant mais qui, selon notre jugement, doivent être rapportées pour des raisons qualitatives.

#### Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les états financiers. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

#### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

#### Evaluation des participations

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>Nous considérons l'évaluation des participations comme un élément clé de l'audit compte tenu, d'une part, du montant de l'actif par rapport au total du bilan et, d'autre part, des marges d'appréciation lors de la valorisation des participations.</p> <p>Au 31 décembre 2022 les participations dans la Banque Valiant SA et autres filiales, s'élèvent à CHF 1.2 milliards et représentent 87.6% du total du bilan.</p> <p>Un correctif de valeur de cette position aurait des répercussions importantes sur les capitaux propres de Valiant Holding SA. La valeur intrinsèque des participations dépend des résultats futurs des filiales, notamment de Banque Valiant SA. Certaines marges d'appréciation existent quant à la détermination des hypothèses concernant les résultats futurs.</p>	<p>Dans notre approche d'audit nous avons examiné comment la Direction a procédé à des tests de dépréciation concernant les participations les plus importantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>comparé les résultats actuels de toutes les sociétés avec les budgets correspondants dans le but d'identifier des hypothèses optimistes de projection concernant les profits;</li> <li>validé les perspectives d'avenir compte tenu de l'approbation de la planification pluriannuelle par le Conseil d'administration, et les avons discutées avec la Direction;</li> <li>procédé à des analyses de sensibilité des paramètres clés des tests de dépréciation (taux d'escompte et taux de croissance durables).</li> </ul>

Pour ce qui est des principes d'établissement du bilan et d'évaluation ainsi que des données relatives aux participations, prière de se reporter aux pages 188 et 189 en annexe des états financiers.	Dans l'ensemble, nous considérons que les bases et les hypothèses utilisées par la Direction et le Conseil d'administration pour le contrôle de la valorisation des participations par rapport à nos propres analyses sont appropriées.
---	---

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des tableaux marqués de l'indication « contrôlé » dans le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.

- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

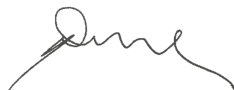
Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou au Comité d'audit et de risque, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

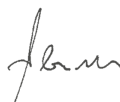
Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Thomas Romer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable



Andreas Aebersold  
Expert-réviseur

Lucerne, le 21 mars 2023